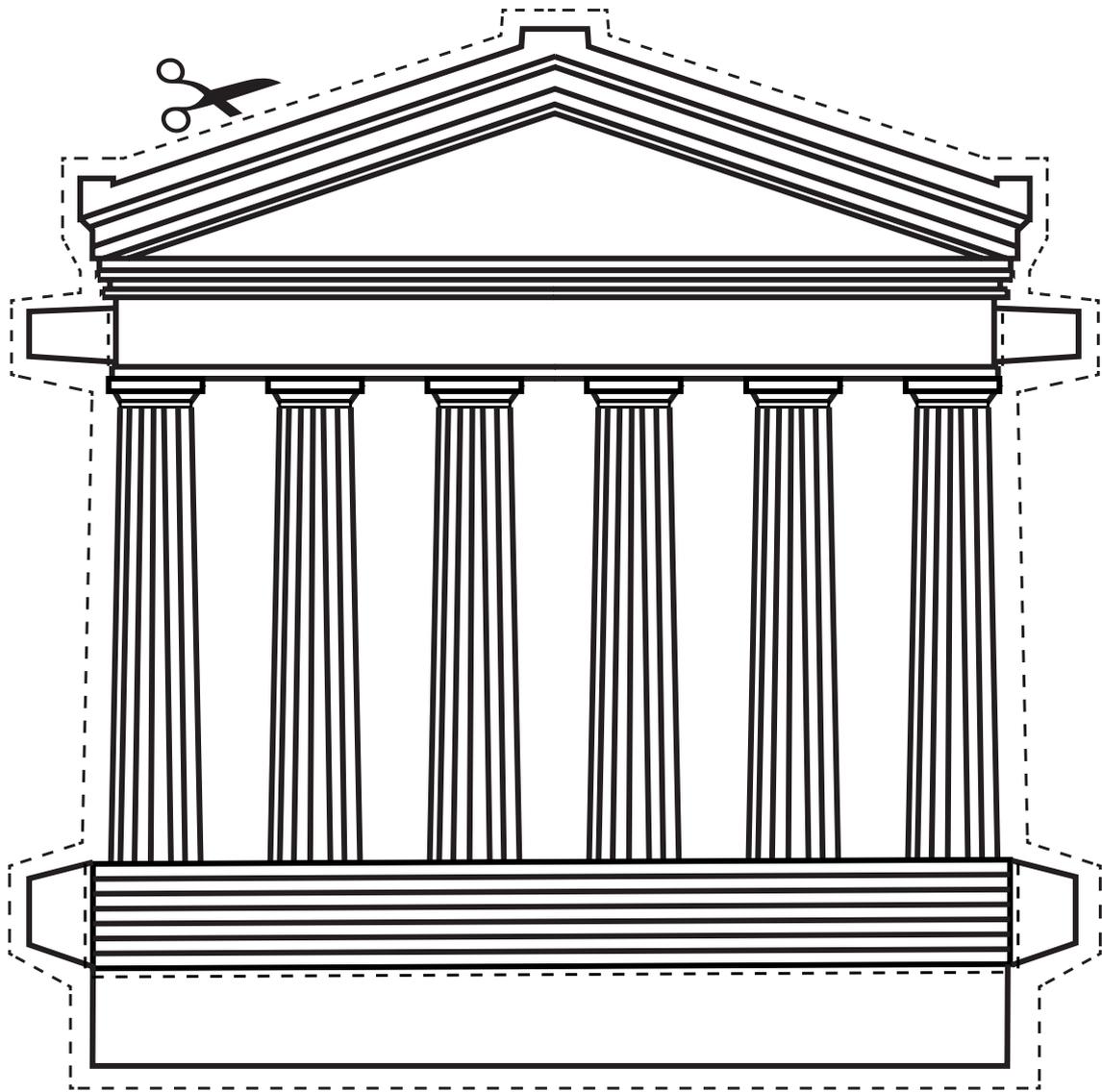


Please, Continue (Hamlet)

Yan Duyvendak Roger Bernat



www.duyvendak.com

www.rogerbernat.info

DOSSIER INSTRUCTION

p3 Ordonnance de mise en accusation
p8 Saisine-constatations
p14 Plan de l'appartement
p15 PV d'audition: **CLAUDIUS**
p17 PV d'audition: **GERTRUDE**
p19 PV d'audition: **HAMLET**
p21 PV d'audition: **OPHÉLIE**
p23 PV d'audition: **GERTRUDE**
p25 PV d'audition: **HAMLET**
p27 PV d'audition: **OPHÉLIE**
p29 Procès Verbal de 1^{ère} comparution
p32 Album photographique
p45 Rapport d'autopsie
p53 Rapport de synthèse
p59 Expertise psychiatrique
p67 Rapport de dératisation

COUR D'APPEL

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

CABINET DE
Mme [REDACTED]

N° du Parquet : [REDACTED]
N° de l'Instruction : [REDACTED]
Procédure criminelle

**ORDONNANCE DE MISE EN ACCUSATION
DEVANT LA COUR D'ASSISES**

Nous, [REDACTED], Vice-Président chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], étant en notre cabinet,

Vu l'information suivie contre :

HAMLET

Né le [REDACTED] à [REDACTED]
[REDACTED] – [REDACTED]

DETENU, Mandat de dépôt criminel du [REDACTED]
mis en examen du chef de : **MEURTRE**

d'avoir à [REDACTED], le 7 juillet 2012, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à **POLONIUS** ayant pour avocat Maître [REDACTED]

PARTIE CIVILE :

Mme **OPHÉLIE** née le [REDACTED] à [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Partie civile

Vu l'article 175 du Code de Procédure Pénale,

Vu notre ordonnance de soit communiqué aux fins de règlement en date du [REDACTED],

Vu le réquisitoire définitif de Monsieur le Procureur de la République en date du [REDACTED],

Vu l'envoi par télécopie le [REDACTED] aux avocats des parties de ce réquisitoire définitif aux fins de mise en accusation devant la Cour d'Assises,

Vu les articles 175, 176, 181, 183, 184 et 185 du Code de Procédure Pénale ;

Attendu que l'information a permis d'établir les faits suivants :

Le 8 juillet 2012 à 1h00 était retrouvé devant le bâtiment [REDACTED], le corps sans vie de **POLONIUS**.

Au cours de l'autopsie les légistes constataient que la mort avait été provoquée par un unique coup mortel d'arme blanche entre la quatrième et la cinquième côte, atteignant directement le coeur. Il était également établi que la mort avait été occasionnée environ 24 heures avant la découverte du corps sur la chaussée. Des traces sur l'arrière du corps indiquaient qu'il avait été déplacé en le traînant.

Les premières investigations policières ainsi que l'autopsie révélaient que la victime avait passé la soirée du 6 juillet à boire pendant la fête de mariage de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** en compagnie du fils de **GERTRUDE**, **HAMLET** et d'autres invités, parmi eux **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN**. Cette fête avait eu lieu au domicile des époux. Le fils **HAMLET** vivait avec eux.

POLONIUS avait passé la soirée dans la demeure des époux, mais avait disparu vers 2h du matin. Plus personne ne l'avait vu vivant depuis. Le corps sans vie de **POLONIUS** avait été trouvé directement devant l'immeuble, environ 24 heures après la dernière fois que **POLONIUS** avait été vu vivant.

Enquêtée, **GERTRUDE** avouait (dans sa deuxième audition) que **HAMLET** avait poignardé **POLONIUS** par accident à travers un rideau d'un placard dans la chambre de **GERTRUDE** et de **CLAUDIUS**, en pensant qu'il s'agissait d'un rat. Elle était l'unique témoin visuel de la scène. **OPHÉLIE**, la fille du défunt, petite amie de **HAMLET** et également présente lors des festivités, était le témoin auditif d'un cri d'homme venant de ladite chambre.

La perquisition effectuée au domicile de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** permettait de découvrir, sur les indications de **GERTRUDE**, dans la cave un sac poubelle contenant une paire de gant de cuisine et un rideau taché et troué, ayant servi à l'enveloppement du défunt et au transport du corps. Elle avouait l'avoir caché elle-même afin de protéger son fils.

L'examen du rideau relevait un coup de couteau, à une hauteur de 1m20 du bas du rideau.

L'enquête menée auprès de plusieurs habitants des immeubles de la cité, de **CLAUDIUS**, **GERTRUDE** et de **OPHÉLIE**, ainsi que les aveux de **HAMLET**, permettaient non seulement de se convaincre que **HAMLET** était effectivement l'auteur du coup de couteau mortel, mais également de retracer avec précision son emploi du temps et le déroulement exact des faits le jour de l'agression.

En effet, le corps de **POLONIUS** ayant été trouvé devant l'immeuble où habitaient les **HAMLET**, le lien avait été vite fait par un voisin entre la fête de mariage et le défunt : « *Il était au mariage de GERTRUDE et CLAUDIUS, hier. C'était le bordel, comme souvent chez eux* » (audition de [REDACTED] sous [REDACTED]). **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** avaient été amenés au poste de police, où **CLAUDIUS** accusait **HAMLET** d'être l'auteur de la mort de **POLONIUS** : « *Je n'ai aucun doute, c'est bien lui* » (audition de **CLAUDIUS** sous D249). Dans sa première déposition, **GERTRUDE** niait tout rapport avec le décès de **POLONIUS** (audition de **GERTRUDE** sous D251). Lors de son deuxième interrogatoire (D252), confrontée aux accusations de **CLAUDIUS** contre **HAMLET**, elle avouait qu'il y avait eu un accident.

Elle confirmait que, tard dans la soirée de la fête de mariage, **POLONIUS** s'était caché derrière le rideau du placard de la chambre des époux, afin d'entendre une discussion qu'elle allait avoir avec son fils. Cette discussion avait pris une mauvaise tournure et **HAMLET** s'était fortement énervé : « *J'avais peur qu'il devienne violent* » (D252). Elle disait avoir vu comment **HAMLET** poignardait subitement le rideau et comment le corps de **POLONIUS** s'était effondré : « *Puis HAMLET a entendu un bruit (...) il a cru que c'était un rat, on en a eu dans le passé (...) il a donné un coup dans le placard* » (D252).

Entendue par le lieutenant de police, **OPHÉLIE**, fille de la victime, et fiancée de l'accusé, n'avait rien de spécifique à signaler, lors de sa première audition (D601). Elle était revenue de son propre chef dans l'après-midi du 8 juillet au poste de Police, déclarant avoir vu, depuis le balcon, lors de la soirée des faits, rentrer son père **POLONIUS** et **GERTRUDE** dans la chambre de cette dernière, suivis peu de temps après par **HAMLET**. Elle disait avoir entendu un homme appeler au secours, quelques minutes plus tard. Inquiète, elle s'était approchée de la chambre de **GERTRUDE**. Celle-ci était sortie, et lui avait dit de ne pas s'inquiéter, que **HAMLET** se trouvait mal, et qu'elle s'en occupait avec **POLONIUS** (D602). Elle était rentrée à la maison (D601).

GERTRUDE, elle, disait être sortie de la chambre en courant, pour chercher son époux **CLAUDIUS** à la cuisine. Elle prenait du temps pour le convaincre de venir avec elle, **CLAUDIUS** n'étant pas seul et passablement imbibé d'alcool.

Revenant dans leur chambre, le corps de **POLONIUS** avait disparu, ainsi que **HAMLET** et le rideau du placard (D252). **CLAUDIUS** envoyait **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN** chercher **HAMLET** et le cadavre de **POLONIUS** (D250).

Vers cinq heures du matin, après avoir sillonné la cité, **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN** trouvaient **HAMLET** et le ramenaient à la maison (D900 et D901). **CLAUDIUS** interrogeait **HAMLET**, mais celui-ci ne donnait que des réponses vagues : « *il avait l'air complètement fou* » (**CLAUDIUS**, D249). **GERTRUDE** précisait que **HAMLET** lui avait avoué avoir consommé de grandes quantités d'alcool.

CLAUDIUS aurait incité **HAMLET** à quitter le pays pour partir à [REDACTED] (**CLAUDIUS**, D250)

Le lendemain, **GERTRUDE** avait découvert par hasard le corps sur le balcon, caché par le rideau du placard et par des objets divers. Elle aurait « *engueulé* » (D252) **HAMLET**. La nuit venue, **HAMLET** aurait décidé de se débarrasser du cadavre, resté jusque là sur le balcon. **HAMLET** avait recouvert le corps du rideau et l'avait sorti du bâtiment, avec l'aide de sa mère.

GERTRUDE, afin de protéger son fils, avait fait le ménage dans sa chambre et lavé le couteau de cuisine avec des gants de cuisine, couteau que **HAMLET** avait ensuite repris. Elle a ensuite rangé les gants et le rideau compromettant dans un sac poubelle qu'elle a caché dans la cave.

HAMLET, placé en garde à vue le 8 juillet, contestait être impliqué dans la mort de **POLONIUS**, mais sa déclaration concernant le décès du père de sa fiancée était évolutive et contradictoire. **HAMLET** disait, dans un premier temps, avoir appris le matin même, à 3 heures, la mort de son beau-père, vu pour la dernière fois le mercredi 6 juillet dans la soirée (D260).

Finalement, dans un second temps, et confronté aux accusations de **CLAUDIUS** et aux déclarations de sa mère, il reconnaissait que, sous l'emprise de l'alcool, il avait poignardé un rat se trouvant derrière un rideau d'un placard dans la chambre de sa mère, **GERTRUDE** « *J'ai entendu remuer quelque chose derrière le rideau dans la penderie, je ne pouvais pas imaginer que POLONIUS était caché là. J'ai d'abord cru que c'était un rat j'ai sorti mon couteau et je l'ai planté dans le rideau* » (**HAMLET**, D261). Par la suite, il s'était rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un rat mais de **POLONIUS**, le père de sa fiancée « *POLONIUS était derrière mais je ne le savais pas, il est tombé au sol* ». (D261)

Par peur d'être accusé de meurtre, le mis en cause avait décidé de déposer le cadavre sur le balcon après l'avoir enveloppé dans le rideau du placard. Le lendemain, à la nuit tombée, et avec l'aide de sa mère, **HAMLET** avait tiré le corps hors de l'appartement, le descendait dans la cage d'escalier et l'abandonnait couché entre deux voitures devant son immeuble, espérant faire croire à une agression dans la rue. De retour au domicile de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS**, il était allé se coucher.

HAMLET remettait aux enquêteurs le couteau utilisé sur lequel seules ses empreintes digitales étaient retrouvées, ainsi que les traces de sang identifiées comme étant celles de **POLONIUS**.

HAMLET était présenté au magistrat instructeur qui le mettait en examen du chef d'homicide volontaire le 10 juillet 2012. Réentendu, il confirmait la théorie de l'accident, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une méprise.

Interrogé afin de préciser les circonstances du coup de couteau dans le rideau, **HAMLET** indiquait que c'était effectivement là qu'il avait porté le coup, le rat se trouvant en hauteur, selon lui.

DISCUSSION

Ainsi, au terme de l'information, il résulte des charges suffisantes pour renvoyer **HAMLET** devant la Cour d'Assises.

L'enquête initiale et l'information judiciaire ont permis de mettre en évidence le comportement particulièrement virulent et agressif de **HAMLET** au cours de la soirée du 6 juillet 2012.

Les investigations ont mis en lumière de manière incontestable que **POLONIUS** avait trouvé la mort à la suite d'un coup porté au cœur par un instrument piquant et tranchant.

HAMLET reconnaissait avoir porté un coup de couteau mais maintenait tout au long de ses auditions qu'il n'était pas destiné à **POLONIUS**, mais à un rat.

Selon lui, alors qu'il se trouvait dans la chambre de sa mère, en pleine discussion avec elle, il avait entendu un bruit derrière le rideau d'un placard.

Il avait alors immédiatement pensé à un rat et avait planté son couteau dans le rideau pour le tuer, avant de découvrir que **POLONIUS** était caché derrière le rideau et qu'il avait ainsi reçu le coup accidentellement.

Ses déclarations évasives, évolutives et alambiquées, comme son comportement après les faits ne permettent pas de considérer avec sérieux la thèse soutenue d'une méprise.

HAMLET sera donc renvoyé du chef d'homicide volontaire sur la personne de **POLONIUS**.

Personnalité

HAMLET vient d'une famille déstructurée, et a abandonné ses études à l'école de [REDACTED]. Il a toujours séjourné dans la maison parentale, également après l'interruption de ses études. D'après ses déclarations, même s'il cherche à reprendre ses études, sa situation familiale ne lui permettrait pas d'y retourner. C'est surtout le désœuvrement qui caractérise son mode d'existence. Il paraît satisfait de sa situation d'assisté et mal préparé à assumer sa situation d'adulte. Il s'est montré peu enclin à l'introspection, en revanche il est apparu à l'enquêteur de personnalité comme un jeune homme muni d'une personnalité fantaisiste, mélancolique et peu structurée. Il semble prendre les expériences de la vie comme des déceptions. Il n'est ni psychopathe, ni schyzophrène.

Après le récent décès du père de **HAMLET**, **HAMLET-PÈRE**, mort de mort naturelle, **HAMLET** était troublé et triste. Ce trouble était augmenté par le mariage rapide de sa mère

avec l'oncle de **HAMLET**, **CLAUDIUS**, le frère du père de **HAMLET**. D'après l'analyse psychiatrique, il semblait développer une relation oedipienne avec sa mère et une relation de dévotion envers son père défunt. **HAMLET** déclarait avoir entendu son père défunt lui dire que sa mort n'était pas naturelle, mais dûe à un empoisonnement effectué par son oncle, **CLAUDIUS**. Il a indiqué entretenir une relation sentimentale distante avec **OPHÉLIE** depuis deux mois avant la date des faits, déçu par son comportement peu affectif. Depuis qu'il avait entendu son prétendu père défunt, sa personnalité avait changé, il était devenu agressif. Cette agressivité était confirmée notamment par sa compagne **OPHÉLIE**, ainsi que par sa mère **GERTRUDE** et des amis, **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN**. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Dans le cadre de la présente information, il est en détention provisoire au [REDACTED]

SUR LA MISE EN ACCUSATION

Attendu qu'il résulte de l'information charges suffisantes contre **HAMLET** d'avoir à [REDACTED], le 7 juillet 2012, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à **POLONIUS** ayant pour avocat Maître [REDACTED]

Faits prévus et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal natinf 5014

Vu les articles 175, 176, 181, 183 et 231 du Code de Procédure Pénale,

PAR CES MOTIFS

Ordonnons la mise en accusation de **HAMLET** devant la Cour d'Assises des [REDACTED] du chef de crime ci-dessus spécifié.

Faits prévus et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal natinf 5014

Fait à [REDACTED], le 27 février 2013
Le Vice-Président chargé de l'instruction,

[REDACTED]

[REDACTED] présente ordonnance a été transmise par lettre recommandée à l'avocat de la personne accusée et à la personne accusée
2013
Le greffier

[REDACTED] présente ordonnance a été adressée pour notification à la personne accusée
2013
Le greffier

[REDACTED] présente ordonnance a été transmise par lettre recommandée à l'avocat de la partie civile et à la partie civile
2013
Le greffier

La présente ordonnance est conforme aux réquisitions de M. le Procureur de la République

000008

SAISINE - CONSTATATIONS

AFFAIRE :
Contre/ **HAMLET**
HOMICIDE VOLONTAIRE
VICTIME : **POLONIUS**

OBJET :
TRANSPORT [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
CONSTATATIONS

PROCES VERBAL

L'an deux mille douze, le huit juillet à trois heures trente

Nous, **L.N.**.

BRIGADIER-CHEF DE POLICE

en fonction à la BRIGADE CRIMINELLE, [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED]

---Nous trouvant au [REDACTED], ---

---Poursuivant l'enquête en matière de flagrance, ---

---Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,

--- Sommes chargé par notre hiérarchie d'effectuer les constatations d'usage concernant la scène de crime. ---

--- Notons également la présence des fonctionnaires de l'Identité Judiciaire, [REDACTED], en l'espèce les A.S.P.T.S Messieurs [REDACTED] et [REDACTED], ---

--- Lesquels effectueront les tâches incombant à leurs spécialités. ---

---- Précisons qu'un album de clichés photographiques sera établie par l'Identité Judiciaire, ainsi qu'un plan détaillé des lieux. ---

--- Effectuons nos minutieuses constatations : ---

--- Constatons d'abord que nous sommes en milieu de nuit, qu'il fait nuit, ciel voilé, sans vent, que la température extérieure est chaude, affichant 23°C au thermomètre digital du thermomètre du véhicule administratif. ---

--- **DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA RUE :** ---

--- [REDACTED] se trouve dans le quartier de [REDACTED], secteur nord de [REDACTED], [REDACTED] à arrondissement. ---

--- Pour y accéder, venant du centre ville, il suffit de remonter le [REDACTED], et de prendre ensuite sur la droite [REDACTED]. ---

--- Il n'y a pour ainsi dire pas de circulation, étant une impasse, exceptée les habitants des immeubles alentour, allant vers ou venant de leurs habitations ou quelques places de parking. ---

--- **CONSTATATIONS :** ---

--- Il y a un bar, le [REDACTED], faisant face à [REDACTED], avec devant l'arrêt de bus [REDACTED] de la ligne [REDACTED]. ---

--- Mentionnons que le bar au [REDACTED] est ouvert, que deux personnes se trouvent à l'intérieur. ---

--- Face au bar, de l'autre côté de la rue, se trouve donc [REDACTED], avec plusieurs barres d'immeubles, dont quelques appartements sont éclairés. ---

--- Précisons que des véhicules sont stationnés perpendiculairement à la rue, de part et d'autre de la chaussée, sur des emplacements réguliers et irréguliers. ---

--- Mentionnons qu'à notre arrivée, seuls se trouvent sur place les fonctionnaires de Police de la [REDACTED], indicatif [REDACTED], équipage composé du Brigadier de Police [REDACTED] et du GPX [REDACTED]. ---

--- La scène de crime est délimité par un périmètre de sécurité mis en place, entre trois véhicules, et par le traçage autour du corps de la victime par terre. ---

--- La victime est allongé par terre, perpendiculairement à la chaussée, la tête en direction de l'impasse, et les pieds en direction du trottoir, entre deux voitures de type utilitaire dont un Peugeot Partner de couleur blanche, plaque minéralogique [REDACTED] et une voiture de type utilitaire bâchée Citroën, de couleur claire, plaque minéralogique [REDACTED]. Le corps est rendu invisible depuis la rue par une troisième voiture de type tourisme Renault Clio 2, de couleur noire, plaque minéralogique [REDACTED] garée en double file devant. Le corps se trouve plutôt vers la rue, à 2m45 depuis le bord du trottoir. à 10m30 en ligne directe diagonale de l'entrée de l'immeuble du [REDACTED]. ---

--- Le trottoir est peu large, environ 1m30. Les places de parking sont perpendiculaires à l'impasse. Leur profondeur est de 6mètres. L'espace entre les deux voitures de part et d'autre du cadavre est de 1m45 vers la rue, et de 1m55 vers le trottoir. ---

--- L'équipage de la [REDACTED] nous informe que les premiers secours viennent de quitter les lieux, après avoir essayé de porter les premiers secours au défunt (intubation trachéale, réanimation cardiaque). Ils n'avaient pu que constater la mort.

--- Le corps est allongé, sur le dos, La jambe droite est légèrement fléchie avec le genoux dirigé vers l'extérieur. Les bras se trouvent le long du corps, un peu écartés. ---

--- Le défunt porte une chemise bleue sombre rayée à manches longues retroussées et largement ouverte sur la poitrine, un pantalon gris à pince, avec une ceinture brune à boucle métallique. On voit dépasser un boxer-short. Il est chaussé d'une paire de baskets oranges et blanches sans marque apparente. ---

--- La chemise présente, sur son pan avant gauche, une déchirure et une tache sombre, cette dernière formée par du sang séché. Une deuxième tache de sang, plus petite, se trouve sur le bord intérieur du pan avant droite de la chemise. ---

--- Fouillons les poches des pantalons, pour trouver trois objets :

- une seule clé de type SILGA portant les numéros CA11 et CS15 ZNH8
- un billet de 10€, plié trois fois pour ne former qu'un petit

carré, portant le numéro de série U18914514998

- ainsi qu'une carte d'identité au nom de **POLONIUS**, né le [REDACTED]. ---

--- Effectuons des recherches quant à la découverte d'un éventuel projectile ou étui, sur, sous ou dans les environs du corps, mais en vain. ---

--- Mentionnons ne trouver aucune trace de sang, marque, objet ou indice pouvant nous orienter sur la réalisation du crime ainsi que sur notre enquête. ---

--- Rapportons la venue de Mlle **OPHÉLIE**, née le [REDACTED] à [REDACTED] et habitant [REDACTED], qui identifie sur place le corps comme celui de **POLONIUS**, étant son père. ---

--- Nos opérations terminées sans autre incident à six heures quarante, la levée du corps est effectuée et nous nous transportons à l'Hôpital [REDACTED], service de Déchocage, aux fins de retrouver sur place le Capitaine de Police [REDACTED]. ----

--- Dont procès verbal. ----

L'O.P.J.

Annexons au présent une planche de situation des lieux pris sur le site internet MAPPY. ---

L'O.P.J.



PROCES VERBAL

L'an deux mille douze, le huit juillet à neuf heures quarante-cinq

Nous, **L.N.** .Lieutenant de Police
En fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence SRPJ 13

AFFAIRE :
Contre/ **HAMLET**
HOMICIDE VOLONTAIRE
VICTIME : **POLONIUS**

OBJET :
CONSTATATIONS AU

ANNEXE

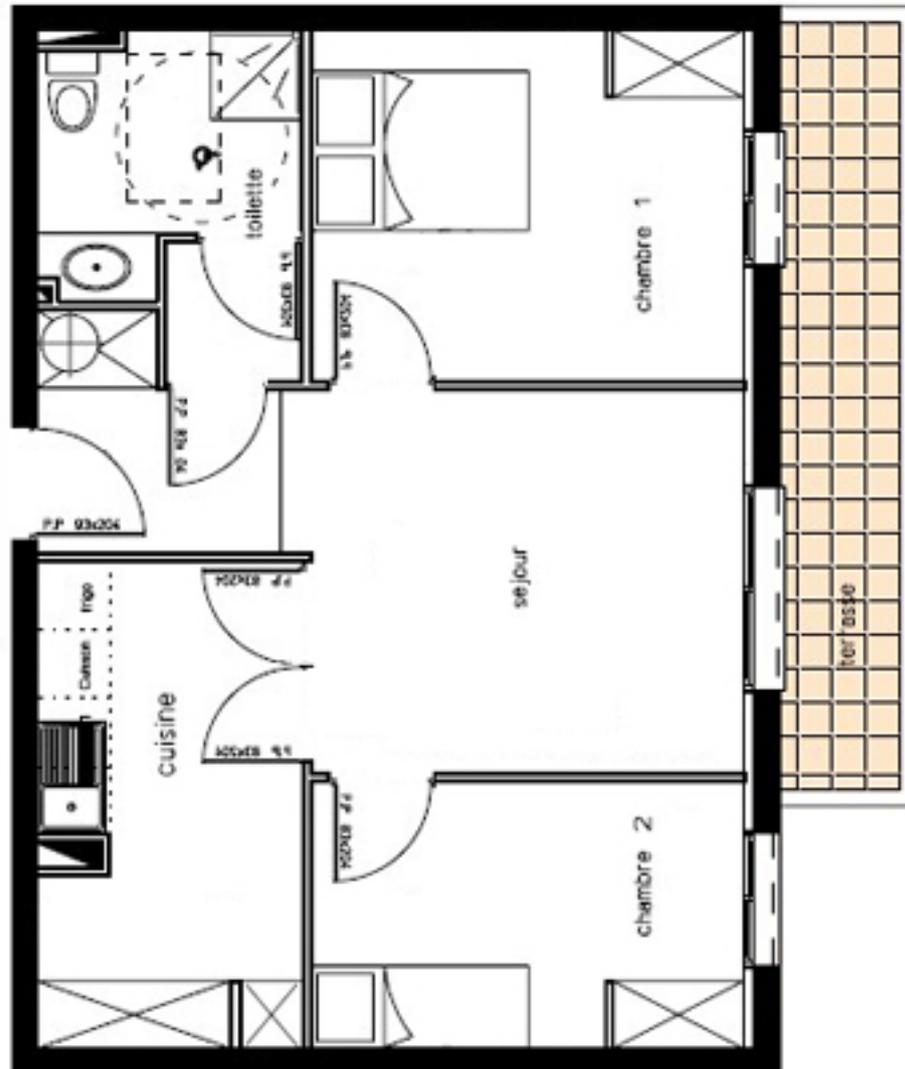
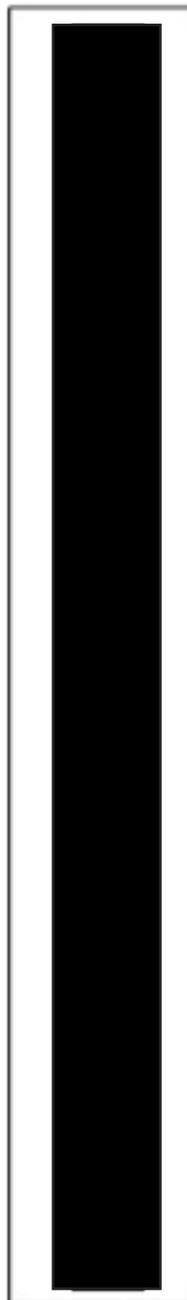
---Nous trouvant au service, ---
---Poursuivant l'enquête en matière de flagrance, ---
---Vu les articles 81, 151 et suivants du Code de Procédure Pénale,
--- Sommes chargés par notre hiérarchie d'effectuer les constatations d'usage concernant la scène de crime. ---
--- En compagnie des fonctionnaires de l'Identité Judiciaire, SRPJ **S.J.** et **GERTRUDE**, ---
--- Nous transportons au **GERTRUDE**, pénétrons dans l'appartement. ---
--- Elle nous montre la chambre à coucher, à gauche de l'entrée après la salle de bain, qu'elle dit être la chambre où les faits se sont produits. ---
--- La chambre, petite, contient un lit double, deux tables de chevet avec une seule lampe, un placard vers l'angle sud-est. Deux portes-fenêtres ouvrent sur le balcon, qui est encombré d'objets divers volumineux. ---
--- A notre demande, elle nous signale que **POLONIUS** se trouvait devant le placard, caché par un rideau. C'est là que **HAMLET** l'aurait poignardé, à travers ledit rideau. ---
--- Le placard contient une seule étagère à 1m20 environ du sol, sur laquelle est posée une grande boîte en carton qui sert d'armoire fermée. ---
--- Nous signale également, sur le balcon, l'endroit où **HAMLET** aurait caché le corps, dans un premier temps. ---
--- Nous amène à la cave, où elle nous montre un sac poubelle contenant une paire de gant et un rideau troué et taché de sang. ---
--- Mentionnons ne trouver aucune trace de sang, marque, objet ou indice autre pouvant nous orienter sur la réalisation du crime ainsi que sur notre enquête. ---
--- Le fonctionnaire de l'Identité Judiciaire procède à la prise de clichés photographiques. ---
--- Nos constatations terminées sans autre incident, regagnons le service à 10h25. ----
--- Dont procès verbal. ----

L'O.P.J.



Lot	type	date
2	T4	05/05/69

SURFACE		
Sejour		13.06 m ²
Cuisine		9.99 m ²
Degagement		1.47 m ²
Chambre 1		11.78 m ²
Toil.		4.63 m ²
Chambre 2		8.80 m ²
SURFACE		49.73 m ²
Terrasse		7.05 m ²



ETAGE 4



PROCES VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D249

L'an deux mille douze, le huit juillet à cinq heures quinze
Nous, [REDACTED] L.N. [REDACTED].

Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE
Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---
---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---
---Entendons la personne ci-après dénommée qui nous déclare :
--- SUR SON IDENTITE :---
--- "Je me nomme **CLAUDIUS** . ---
--- "Je suis né le [REDACTED]"---
--- "Je suis fils de **PARENTS INCONNUS** ."---
--- "Je suis de nationalité [REDACTED] ."---
--- "Je suis domiciliée [REDACTED]"---
--- "Je suis locataire du logement à l'adresse indiquée, appartenant à [REDACTED]. Je ne paie pas de loyer."---
--- "Je suis **MARIE**, en premières noces à **GERTRUDE** ." ---
--- "Je n'ai pas d'enfant." ---

AFFAIRE :

ENQUETE DECES
POLONIUS

OBJET :

AUDITION
TEMOIN
CLAUDIUS

---SUR SES RESSOURCES :---
--- "Je suis sans profession. Je reçois des allocations de l'État."---
--- "Je ne suis ni décoré, ni pensionné et je n'ai obtenu aucune distinction à titre civil ou militaire." ---
--- "Je n'ai aucun permis de conduire, de chasse, de pêche ou autre licence." ---
--- "Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."---

---SUR SES ANTECEDENTS :---
--- "Je ne suis pas connue des services de Police, de Gendarmerie ou de la Justice."---

---SUR LES FAITS :---
--- "Nous avons célébré notre mariage, **GERTRUDE** et moi."
--- "On s'est marié le 5 et on a fêté le 6."---
--- "**HAMLET JUNIOR** était perturbé. Ce jeune homme ne va pas bien. Ca ne m'étonne pas lorsque je pense à l'éducation qu'il a eu."---
--- "Je veux dire que c'est un enfant tourmenté, il broie du noir. Je suis sûr qu'il a quelque chose à voir dans cette histoire, je ne veux pas du tout l'accuser, mais c'est sûr qu'il ne va pas bien. Il m'a mis mal à l'aise pendant la fête en faisant venir ses amis pour faire un spectacle de mauvais goût."---

--- "Je me suis senti très mal et j'ai fini par m'éclipser, quel gachis, il s'agissait de mon mariage tout de même."---
--- " **POLONIUS** et moi étions très vigilants car **HAMLET** maltraitait sa fille, **OPHÉLIE** ."---
--- "Il était bien brave, **POLONIUS**, il faisait plein de choses pour nous. Il m'a aidé à surveiller **HAMLET**. Il voulait même marier sa fille avec lui. Quelle folie!"---
--- "C'est sûr que **POLONIUS** n'est pas mort dans la rue, il est bien trop rusé pour ça."---
--- "**HAMLET** avait l'œil noir, le soir de la fête, il est dangereux, trop impulsif."---
--- "Je suis resté longtemps dans la cuisine avec les convives, vous pouvez leur demander. Sauf au moment où je me suis senti mal, j'étais alors dans la salle de bain."---
--- "Puis **GERTRUDE** est venue me chercher, elle disait que **POLONIUS** était blessé."---

--- "Et **HAMLET** n'était plus là, **POLONIUS** non plus, j'ai trouvé cela très étrange."---
---"Je pense qu'il est dangereux. Il faut l'arrêter avant qu'il ne remette ça."---
---"Lorsque nous l'avons interrogé, à son retour, il avait l'air complètement fou."---
---"Il ne disait que des trucs incohérents. Je n'ai aucun doute, c'est bien lui."---

Après lecture faite personnellement, l'intéressé persiste et signe avec nous le présent ce jour à CINQ HEURES TRENTE-CINQ.

L'intéressé
CLAUDIUS



Le Lieutenant de Police
L.N.



TRANSMISSION OPJ



PROCES VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D251

L'an deux mille douze, le huit juillet à cinq heures trente
Nous, [REDACTED] L.N. [REDACTED].

Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE
Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---
---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---
---Entendons la personne ci-après dénommée qui nous déclare:

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

--- SUR SON IDENTITE :---
--- "Je me nomme GERTRUDE . ---
--- "Je suis née le [REDACTED] "---
--- "Je suis fille de PARENTS INCONNUS ."---
--- "Je suis de nationalité [REDACTED] ."---
--- "Je suis domiciliée [REDACTED] "---

OBJET :

AUDITION
TEMOINS
GERTRUDE

--- "Je suis locataire du logement à l'adresse indiquée, appartenant à [REDACTED]. Je ne paie pas de loyer."---
--- "Je suis MARIEE, en deuxième noces à CLAUDIUS après le décès de mon premier mari HAMLET, survenu le 1er mai 2012. CLAUDIUS est le frère de mon premier mari." ---
--- "J'ai un enfant, [REDACTED], à ma charge." ---

---SUR SES RESSOURCES :---
--- "Je suis sans profession et je n'ai pas de ressources autres que celles de mon mari." ---
--- "Je ne suis ni décorée, ni pensionnée et je n'ai obtenue aucune distinction à titre civil ou militaire." ---
--- "Je n'ai aucun permis de conduire, de chasse, de pêche ou autre licence." ---
--- "Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."---

---SUR SES ANTECEDENTS :---
--- "J'ai fait l'objet des procédures suivantes : " ---
--- "VIOLENCES VOLONTAIRES, en 2003, établi par le commissariat de [REDACTED].---

---SUR LES FAITS :---
--- "Le 6 juillet nous avons fait une fête à la maison pour célébrer mon mariage avec CLAUDIUS. Nous nous sommes mariés la veille, le 5 juillet."---
--- "Le matin du 6 juillet, CLAUDIUS et moi avons bu un apéritif vers 12 heures au bar [REDACTED], avant de prendre le bus pour aller au supermarché et faire les courses."---
--- "Là-bas, on a rencontré deux amis de mon fils HAMLET, ROSENCRANTZ et GILDENSTERN. CLAUDIUS a parlé avec eux, il leur a demandé de s'en occuper. Mon fils n'allait pas très bien depuis la mort de son père, il se laissait aller."---
--- "Nous avons rencontré POLONIUS qui nous a dit qu'il pensait que le problème de HAMLET était son histoire d'amour avec OPHÉLIE. Il en était certain. Il a dit qu'il allait nous le prouver"---
--- "Il a proposé d'organiser une rencontre entre sa fille OPHÉLIE et HAMLET au bar [REDACTED] et que CLAUDIUS, lui et moi nous cachions pour écouter ce qu'ils diraient. Il était sûr de son coup.
--- Il a obligé OPHÉLIE à rendre les lettres d'amour d'HAMLET à HAMLET. Elle l'a fait. HAMLET est devenu fou de rage, il l'a traitée de tous les noms. ---
--- "On est revenu en bus vers 15h30, et en attendant la liv-

raison de nos courses, nous avons bu des bières à la maison et j'ai fait un peu le ménage." ---

--- " ROSENCRANTZ et GILDENSTERN sont venus à la maison, ils avaient vu HAMLET dans la rue avec des amis. Il allait plutôt mieux, selon eux, il se réjouissait, parce que ses amis avaient préparés un petit spectacle pour CLAUDIUS et moi. On était content. " ---

--- " CLAUDIUS et POLONIUS et moi sommes allés au bar [REDACTED] pour voir si le plan de POLONIUS allait marcher. Mais on a bien vu que le problème n'était pas OPHÉLIE. ---

--- "Je suis rentrée avant les autres pour ranger un peu et me changer."---

--- "Après, vers 20h30, on s'est tous retrouvés au bar [REDACTED] sauf HAMLET, qui ne voulait pas sortir. " ---

--- "Vers minuit nous sommes rentrés et nous avons dîné. " ---

--- "Puis les potes de HAMLET ont fait leur numéro, c'était bien, sauf qu'à un moment donné CLAUDIUS s'est trouvé mal, on a arrêté le numéro, il est allé vomir dans la salle de bains. Je l'ai aidé un peu. Il s'est endormi dans la salle de bain, je l'ai laissé. " ---

--- "Après, j'ai demandé à HAMLET de venir dans ma chambre, je voulais lui parler, il avait l'air de nouveau très perturbé. " ---

--- "Après on a fait la fête, je me suis couchée tard, je ne sais plus vers quelle heure. Mais il faisait déjà jour. J'ai fait l'amour avec CLAUDIUS. " ---

--- "Je ne sais pas quand POLONIUS est parti, je ne l'ai pas vu sortir. Mais il était parti longtemps avant que je me couche, vers 2 heures. Je ne sais pas ce que POLONIUS a fait après. " ---

--- "Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons rien fait à POLONIUS. "

--- " Je ne vois rien d'autre à ajouter." ---

Après lecture faite personnellement, l'intéressée persiste et signe avec nous le présent ce jour à CINQ HEURES CINQUANTE.---

L'intéressée
GERTRUDE

[REDACTED]

L.N.
Le Lieutenant de Police

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

PROCES VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D260

L'an deux mille douze, le huit juillet à six heures vingt trois

Nous, **S.J**.

Lieutenant de Police

en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Entendons la personne ci-après dénommé qui nous déclare :

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

--- SUR SON IDENTITE : ---

---" Je me nomme **HAMLET**."---

---" Je suis dit **HAMLET**."---

---" Je suis né le [redacted] à [redacted]."---

---" Je suis fils de **HAMLET** et **GERTRUDE**."---

---" Je suis domicilié [redacted]."

---" Mon numéro de telephone personnel est [redacted]."

---" Je suis célibataire et n'ai pas d'enfant à charge."---

---" Je suis étudiant mais j'ai un semestre sabbatique."---

---" Je suis exempt de mes obligations militaires."---

---" Je ne suis ni décoré, ni pensionné et je n'ai obtenu aucune distinction à titre civil ou militaire."---

---" Je n'ai aucun permis de conduire de chasse de pêche ou autre licence."---

---" Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."---

OBJET :

AUDITION
TEMOINS : **HAMLET**

---SUR SES ANTECEDENTS:---

---" Je ne suis pas connu des services de police de gendarmerie ou de justice."---

---SUR SES RESSOURCES :---

---" Je suis à charge de ma mère. Donc, de mon oncle, son mari. "---

---SUR LES FAITS:---

---" Ce matin vers 3 heures, la police nous a réveillé, j'ai appris que l'on a retrouvé **POLONIUS** décédé dans la rue en bas de l'immeuble."---

---" Je connaissais bien la victime car c'est le père de mon ex petite amie **OPHÉLIE**, et un très bon ami de mon oncle. Il était chez nous il y a deux jours pour fêter les noces de mon oncle et de ma mère, ce soir-là je ne lui ai pratiquement pas adressé la parole."---

---" Mon oncle ce soir-là a eu un malaise (je crois qu'il etait très saoul), **POLONIUS** est allé avec lui dans la salle de bain, c'est la dernière fois que je l'ai vu ."---

---" Après je suis parti me promener pour prendre l'air, seul. Je ne me sentais pas très bien et je suis rentré me coucher une ou deux heures après, je ne sais plus quelle heure il était mais il commençait a faire jour,tout le monde dormait à la maison."---

---" Je ne peux pas vous dire grand chose sur **POLONIUS** ce soir là, je l'ai évité toute la soirée parce qu'en ce moment c'est compliqué avec sa fille, ma petite amie. "---

--- Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 6h45.---

L'intéressé
HAMLET

Le Lieutenant de Police
S.J.

TRANSMISSION OPJ



CONFIDENTIEL
C
al
Judic

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D601

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

OBJET :

AUDITION
TEMOINS : OPHÉLIE

PROCES VERBAL

L'an deux mille douze, le huit juillet à 6 heures 10

Nous, [REDACTED] L.N.
Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence
---Etant au service,---
---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---
---Entendons la personne ci-après dénommée qui nous déclare :

--- SUR SON IDENTITE :---
--- "Je me nomme OPHÉLIE."---
--- "Je suis née le [REDACTED]." ---
--- "Je suis fille de POLONIUS et de mère inconnue."---
--- "Je suis de nationalité [REDACTED]." ---
--- "Je suis domiciliée [REDACTED]." ---
--- "Mon numéro de téléphone personnel est le [REDACTED]."---
--- "J'habite avec mon père (décédé) à l'adresse indiquée."---
--- "Je suis célibataire et je n'ai pas d'enfant à charge."---
--- "Je n'ai aucune activité professionnelle et aucun revenu."---
--- "J'ai un niveau d'études d'apprentissage CAP couture."---
--- "Je n'ai aucun permis de conduire, de chasse, de pêche ou autre license."---
--- "Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."----

--- SUR SES ANTECEDENTS :---
--- "Je ne suis pas connue des services de Police, de Gendarmerie ou de la Justice."---
--- SUR SES RESSOURCES :---
--- "Je suis à charge de mon père. "---

--- SUR LES FAITS :----
--- "Je ne connais pas ma mère. Elle a quitté la maison après ma naissance."---
--- "J'habite avec mon père à l'adresse indiquée. C'est près de l'endroit où mon père a été trouvé. Devant l'immeuble où vivent les HAMLET."---
--- "J'ai vu mon père pour la dernière fois le jeudi soir chez les HAMLET. Il était en forme, il se rejouissait de faire la fête avec son ami CLAUDIUS."---
--- "On était invité chez CLAUDIUS et GERTRUDE pour fêter leur mariage."---
--- " Il m'a rien dit de bizarre ou d'étonnant ce soir-là. Il m'a jamais dit qu'il avait peur de quoi que ce soit."---
--- "Ce soir-là, j'ai pas fait tard au mariage. J'avais pas envie de faire la fête. Je suis parti vers 2h du matin je crois, sans dire au revoir à personne même pas à mon père."---
--- "Je suis rentrée à pied. On habite dans l'immeuble d'à côté, au [REDACTED]."---
--- "Hier quand je me suis réveillée, mon père était absent. Je ne me suis pas posée de question. Il n'y avait pas de quoi s'inquiéter."---
Le soir nous sortions au [REDACTED] avec des amies."---
--- "Vers 4 heures du matin, HAMLET a essayé de m'appeler. Je n'ai pas voulu répondre"---
--- "Juste après les policiers m'ont appelé pour me demander de venir au plus vite, qu'il s'agissait de mon père."---
--- "Ça m'a agaçée parce que je m'amusais bien à cette soirée. Ils ont insisté. J'étais ivre et j'ai mis du temps pour

arriver."---

--- "Quand je suis arrivée dans mon quartier, j'ai vu toutes les voitures de police, les voisins dehors et les **HAMLET**"---

--- "On m'a expliqué qu'ils avaient trouvé mon père mort. Je ne pouvais pas y croire. Je me suis jetée sur lui je pensais qu'il allait se réveiller."---

--- "Après je ne sais plus très bien.... j'ai vomi je crois. Je sais qu'on me tenait. Je ne sais plus."---

---" C'est tout ce que j'ai à dire."---

TRANSMISSION OPJ

--- Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 6h47.---

L'intéressée

OPHÉLIE

Le Lieutenant de Police

L.N.



MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D252

PROCES VERBAL

L'an deux mille douze, le huit juillet à huit heures dix

Nous, [REDACTED] L.N [REDACTED].

Lieutenant de Police

en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous la dénommée **GERTRUDE**, née le [REDACTED] précédemment identifiée qui nous déclare :

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

OBJET :

AUDITION
TEMOINS : **GERTRUDE**

--- SUR LES FAITS :---

--- "Je maintiens en partie mes précédentes déclarations."---

--- "**HAMLET** avait fait dire des choses lors du spectacle de ses amis, qui avaient vexé **CLAUDIUS**. C'était des accusations bêtes. **HAMLET** s'imagine des choses, il voit des ennemis partout." ---

--- "Je vous ai dit, il est perturbé depuis la mort de son père. Il voit même des fantômes." ---

--- "En fait, vers deux heures, **POLONIUS** a fait venir **HAMLET** dans ma chambre, pour que je parle avec lui. Comme son plan n'avait pas marché l'après-midi, il voulait pas laisser tomber. Il avait combiné ça avec **CLAUDIUS**, il a toujours aimé espionner les gens.---

--- "**POLONIUS** s'est caché derrière le rideau du placard, pour entendre ce que **HAMLET** disait." ---

--- "Quand **HAMLET** est arrivé, lui et moi on s'est engueulés, il m'a traité de tous les noms, c'était horrible. Il était ivre." ---

--- "Il s'est vraiment énervé, il était hors de lui. J'avais peur qu'il devienne violent." ---

--- "Puis **HAMLET** a entendu un bruit, c'était **POLONIUS** qui avait bougé derrière le rideau." ---

--- "**HAMLET** a cru que c'était un rat, on en a eu dans le passé, puis, il voit des choses partout, et il était bourré, il a recommencé à parler à son père mort." ---

--- "Alors il a sorti son couteau, et il a donné un coup dans le placard. Il a transpercé le rideau. C'était affreux." ---

--- "Il a toujours un couteau, tous les jeunes dans le quartier en ont un, c'est normal." ---

--- "**POLONIUS** est mort très vite, je crois." ---

--- " Il n'a presque pas saigné."---

--- "**HAMLET** se sentait mal, il pensait vraiment que ç'avait été un rat. ---

--- "Je suis sortie pour chercher **CLAUDIUS** dans la salle de bain, mais il était dans la cuisine avec **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN**, il était ivre, ils jouaient aux cartes, il ne voulait pas venir, je ne voulais pas lui dire ce qui s'était passé devant les autres." ---

--- "Quand il est venu avec moi, il n'y avait plus personne dans la chambre."---

--- "J'ai regardé partout, mais **HAMLET** était sorti, je pensais qu'il avait pris le corps avec lui. Le rideau avait été arraché. J'ai nettoyé avec des gants de cuisine le sang, c'était horrible." ---

--- "A 5 heures, **HAMLET** est revenu, **CLAUDIUS** l'a interrogé, il répondait n'importe comment, il délirait." ---

--- "Pourquoi on aurait appelé la police? Il était mort."---

--- "On s'est couché vers six heures, comme je vous ai dit avant." ---

--- "Puis le lendemain, je me suis levé vers deux heures."---

--- "J'ai rangé et c'est là que j'ai trouvé le corps de

POLONIUS sur le balcon, enveloppé dans le rideau."

--- "J'ai engueulé **HAMLET**, et je suis sortie dans la rue pour marcher. J'ai trop peur des morts vivants." ---

--- " Je suis rentrée vers minuit. **HAMLET** était là.

On a descendu **POLONIUS** dans la rue." ---

--- "J'ai rangé le rideau à la cave et j'ai rendu le couteau à **HAMLET** et j'ai lavé ses habits." ---

--- je ne voulais pas qu'on puisse lui reprocher quoique ce soit. C'était un horrible accident. On est pas gâté.---

--- "Après la mort de mon premier mari j'ai dû me remarier très vite parce que je n'ai pas d'argent." ---

Après lecture faite personnellement, l'intéressée persiste et signe avec nous le présent ce jour à HUIT HEURES TRENTE.

L'intéressée

GERTRUDE

L.N. [redacted] nant de Police



TRANSMISSION OPJ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D261

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

OBJET :

AUDITION
TEMOINS : **HAMLET**

PROCES VERBAL

L'an deux mille douze, le huit juillet à 8 heures 45

Nous, **S.J.**.

Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous le dénommé

HAMLET, né le [REDACTED] à [REDACTED] précédemment identifié
qui nous déclare :

---SUR LES FAITS :---

---"Oui c'est vrai je ne vous ai pas dit la vérité tout à
l'heure, je ne voulais pas tuer **POLONIUS**." ---

--- "C'est un accident." ---

--- "Avant hier soir ma mère et mon oncle ont organisé une
fête dans l'appartement."---

--- "Nous étions avec ma mère dans sa chambre, il était tard
et nous avons beaucoup bu." ----`

---"J'ai entendu remuer quelque chose derrière le rideau dans
la penderie, je ne pouvais pas imaginer que **POLONIUS** était
caché là." ---

--- "J'ai d'abord cru que c'était un rat j'ai sorti mon cou-
teau et je l'ai planté dans le rideau, **POLONIUS** était der-
rière mais je ne le savais pas, il est tombé au sol. J'ai mis
ma main devant sa bouche, il ne respirait pas, j'ai pris son
pouls, il était déjà mort, c'est un accident je ne voulais pas
le tuer." ---

----On a plein de rats dans l'immeuble, ils sont gros comme
des chats des fois, on les plante." ---

--- "On a pas appelé la police on avait peur, ma mère est par-
tie de la chambre et comme il y avait du monde à la maison,
je l'ai emballé avec le rideau de la penderie et je l'ai caché
au milieu du bazar sur le balcon." ---

--- "Après je suis sorti de l'appartement et je n'ai croisé
personne."---

--- "Ensuite j'ai marché dans les rues pendant très longtemps,
mon oncle a envoyé **ROSENCRANTZ** et **GUILDENSTERN** me cher-
cher, ils m'ont ramené de force. Ils n'avaient pas trouvé
POLONIUS sur le balcon, je ne leur ai pas dit qu'il était
là. Comme on était fatigué on est aller se coucher."--

--- "Le lendemain j'ai encore beaucoup marché je n'arrivais pas
à réfléchir en rentrant à la maison ma mère avait trouvé le
corps et **CLAUDIUS** était parti." ---

--- "Ma mère m'a dit qu'il fallait que je règle la situation." ---

--- "J'ai eu l'idée de descendre le corps mais pour ça il fal-
lait attendre la nuit car dans la cité il y a toujours des
gens qui passent." ---

--- "On a attendu avec ma mère à peu près minuit et demie et
elle m'a aidé à tenir les portes de l'immeuble je suis sorti
et je l'ai posé entre deux voitures."---

--- "Nous sommes vite remontés à l'appartement et on s'est
couché. Très peu de temps après les agents sont venus poser
des questions." ---

--- "On n'a pas appelé la police ils n'auraient fait qu'empirer
les choses."---

--- Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 9h15.---

L'intéressé
HAMLET

Le Lieutenant de Police
S.J.



TRANSMISSION OPJ

Copie certifiée conforme
à l'original



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D602

AFFAIRE :

C/X

DECES DE

POLONIUS

OBJET :

AUDITION

TEMOINS : **OPHÉLIE**

L'an deux mille douze, le huit juillet à 17 heures 55

Nous, **S.J.** ...

Lieutenant de Police

en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous la personne dénommée

OPHÉLIE née **[REDACTED]**,

précédemment identifiée qui nous déclare :

--- SUR LES FAITS :---

--- "Je ne peux pas croire cette histoire de rat. Ce n'est pas possible."---

--- "Ce n'est pas un accident. Je n'y crois pas."---

--- "Je me suis souvenue que avant-hier soir à la fête j'ai entendu un homme crier "au secours" dans la chambre de

GERTRUDE. Je les avais vu rentrer dans la chambre, mon père et **GERTRUDE**, **HAMLET** un peu plus tard.

Ca m'a pas affolée mais j'ai voulu aller voir ce qui se passait dans cette chambre. **GERTRUDE** est sortie et m'a dit qu'elle

était en train de se disputer avec **HAMLET** et qu'ils s'en occupaient avec mon père."---

--- "Je suis partie juste après ça.---

--- "Mon père criait peut-être au secours parce que **HAMLET** le menaçait avec son couteau ou l'agressait."---

--- "Mon père a toujours été très proche de la famille **HAMLET**, qui est une des familles les plus respectées du quartier. C'était la première famille à venir s'installer ici quand il n'y avait encore rien. Tout le monde les connaît. Moi je les connais aussi parce que je sors avec le fils de **GERTRUDE**, **HAMLET**."---

--- "Je connais **HAMLET**, depuis qu'on est petit."---

--- "Ça fait depuis qu'on est adolescent qu'on sort ensemble. Mon père m'a toujours encouragé à sortir avec lui."---

--- "Il était assez solitaire. J'adorais être avec lui. Des fois on avait des crises, mais pas plus grave que ça. Après il a dû partir pour ses études, mais on a décidé de rester ensemble. Il m'écrivait."---

--- "Depuis que son père est mort, **HAMLET** est devenu encore plus solitaire, et vraiment bizarre. Il me faisait peur des fois, il était agressif. Mais je l'aime vraiment. Je ne comprends pas pourquoi il s'est mis comme ça. J'ai grandi sans mère et je n'en fais pas tout une histoire."---

--- "Mon père aimait bien **HAMLET** juste parce que c'était le fils des **HAMLET**. Ca l'arrangeait bien qu'on soit ensemble. ça le rassurait je crois."---

--- " **HAMLET** était un vrai salaud avec mon père, il ne l'aimait pas. Il me disait tout le temps que mon père était bête, qu'il ferait mieux de rester chez lui."---

--- "Il en avait marre que mon père soit tout le temps chez eux."---

--- L'après-midi avant la nuit de la mort de mon père, mon père m'avait demandé de rendre à **HAMLET** ses lettres d'amour. Quand je les lui ai rendues, comme déjà il était mal, ça l'a rendu dingue.---

--- Il m'a dit des trucs horribles, que j'étais une pute et que je devrais rentrer au couvent. Je pense qu'il savait qu'ils l'écoutaient, **GERTRUDE**, **CLAUDIUS** et mon père, sinon il ne m'aurait jamais parlé comme ça. ---

--- Je crois qu'il a pensé que c'était mon père qui me forçait à le quitter. ---

---- "Je hais **HAMLET**. Il a tué mon père. Je ne peux pas le croire. Je ne veux plus le voir."---

--- Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 18h22.---

L'intéressée
OPHÉLIE

Le Lieutenant de Police

TRANSMISSION OPJ



S.J.



COUR D'APPEL
[REDACTED]

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE [REDACTED]

CABINET DE
M [REDACTED]
Vice-Président chargé de l'instruction

N° du Parquet : 10/100303
N° de l'Instruction : H10/00003
Procédure Criminelle

PROCES-VERBAL
DE PREMIERE COMPARUTION

Vu l'article 116 du Code de Procédure Pénale,

Le 10 juillet 2012, à 15 :27,

Devant nous, [REDACTED], Vice-Président chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], étant en notre cabinet, assistée de Mme [REDACTED], Greffier,

MENTION conformément aux dispositions de l'article 116-1 du code de procédure pénale, le présent interrogatoire de première comparution fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel

A comparu la personne, qui nous fournit les renseignements d'identité suivants :

M. **HAMLET**

né le [REDACTED] à [REDACTED]

de **GERTRUDE** et **HAMLET**

de nationalité [REDACTED]

Célibataire

profession : Sans

Domicilié au : [REDACTED]

Déjà condamné : Non

Déclare savoir lire et écrire en langue française : Oui

Après avoir constaté l'identité de la personne, nous lui faisons connaître des faits nous sommes saisis en vertu d'un réquisitoire introductif en date du 10 juillet 2012 de M. le Procureur de la République, et pour lesquels elle comparaît devant nous, ainsi que leur qualification juridique : **d'avoir à [REDACTED], le 7 juillet 2012, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à POLONIUS**

Faits prévus par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal.

Nous informons la personne que nous envisageons de la mettre en examen pour les faits dont nous venons de lui donner connaissance.

Nous lui avisons qu'elle a le droit d'être assistée par un avocat de son choix ou un avocat commis d'office.

La personne déclare : Je demande l'assistance de Me [REDACTED], demeurant au [REDACTED].

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED], avocat choisi informé par nos soins sans délai par le moyen du téléphone.

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED] avocat choisi, se présente à notre cabinet. Il a pu consulter le dossier de la procédure et s'entretenir librement avec la personne.

Nous avisons la personne qu'elle a le choix soit de se taire, soit de faire des déclarations, soit d'être interrogée, mais qu'elle ne peut être interrogée immédiatement qu'avec son accord donné en présence de son avocat. Toutefois, si elle désire faire des déclarations nous les recevrons immédiatement.

La personne déclare : je souhaite faire une déclaration.

Je reconnais avoir tué **POLONIUS**, mais c'était un accident. J'étais très énervé, je n'étais pas dans mon état normal. Je n'avais pas l'intention de le tuer, je n'ai jamais eu l'intention de le tuer. J'ai eu une scène avec ma mère, j'étais très fâché, j'ai entendu un bruit derrière le rideau du placard, juste à côté de moi, j'ai pensé que c'était un rat, j'avais mon couteau et je l'ai planté dans le rideau. Ca s'est fait hyper vite, j'étais très énervé. Je ne pouvais pas savoir qu'il y avait **POLONIUS** caché là, je n'avais aucune raison de soupçonner qu'il soit dans la chambre de ma mère. Il n'aurait jamais dû se cacher là. Il voulait espionner. Et en plus on

n'y voyait pas grand chose il faisait très sombre. Il est tombé, je l'ai bougé un peu avec le pied pour voir ce qu'il en était. J'ai vu qu'il ne bougeait pas, j'ai mis ma main devant sa bouche il ne respirait plus. C'était un accident. Je n'avais rien contre lui. C'était le père de mon ex-copine. En ce qui concerne **POLONIUS**, c'est plus que du regret, ce que j'ai dans ma tête, c'est un truc de fou, je ne sais pas comment l'exprimer. J'ai enlevé la vie à une personne.

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED], avocat choisi est entendu en ses observations.

Nous notifions à la personne qu'elle est mise en examen pour les faits qui lui ont été notifiés.

Nous avisons la personne mise en examen qu'elle a le droit de formuler une demande d'acte ou de présenter une requête en annulation sur le fondement des articles 81, 82-1, 82-3, 156 et 173 du Code de procédure pénale durant le déroulement de l'information et avant l'expiration du délai, selon qu'il y aura ou non détention provisoire à cette date, d'un mois ou de trois mois prévu par le troisième alinéa de l'article du Code de procédure pénale, sous réserve des dispositions de l'article 173-1

Nous avisons la personne mise en examen qu'elle pourra demander, en application des dispositions de l'article 175-1 du Code de Procédure Pénale, la clôture de la procédure à l'expiration d'un délai de DIX-HUIT MOIS en matière criminelle.

Nous avisons la personne mise en examen que par ordonnance de ce jour, nous saisissons le juge des libertés et de la détention qui statuera sur son placement en détention provisoire.

MENTION : l'enregistrement du présent interrogatoire sera placé sous scellé. Une copie de l'enregistrement aux fins de consultations sera établie et versée au dossier.

Lecture faite, **HAMLET** persiste et signe avec nous et le greffier.

[REDACTED]

[REDACTED]

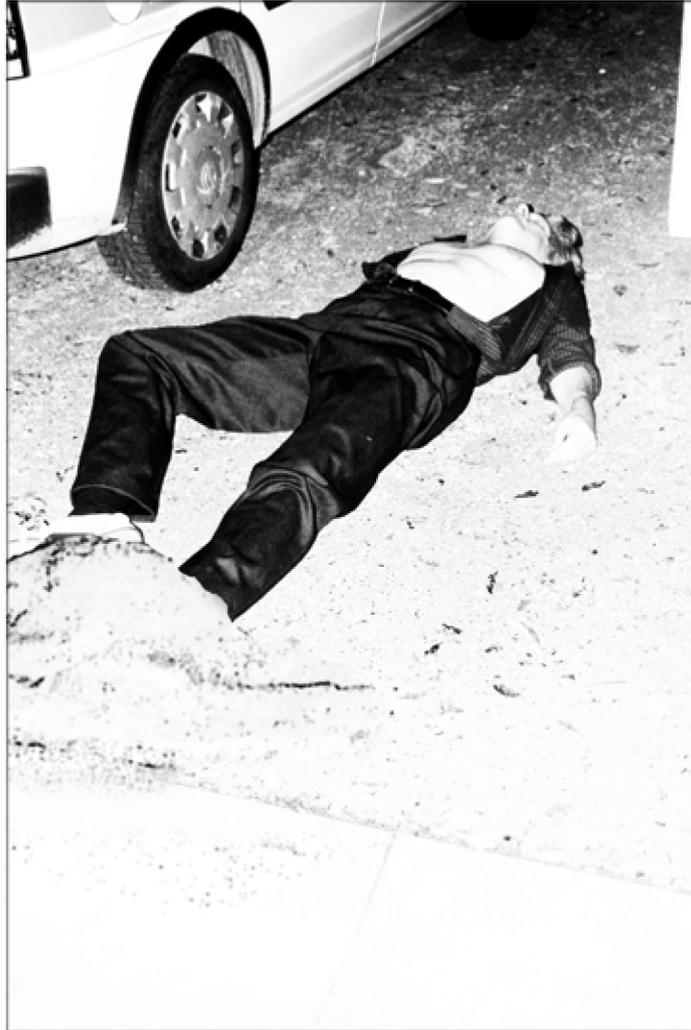
photographiques des lieux et du corps étaient effectués, constituant le premier dossier photographique

ALBUM
PHOTOGRAPHIQUE

LA COMMISSAIRE PRINCIPALE DE POLICE
Chef de la Division Technique
M. J. BERTHIAUME



(L1)



(L2)



(L3)



(L4)



(A1)



(A2)



(A3)



(P1)



(P2)



(P3)



(P4)



(P5)



(P6)



(P7)



(P8)



(P9)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
De [REDACTED]
Cabinet du Procureur de la République
Réquisition N° [REDACTED]

RAPPORT D'AUTOPSIE DU CADAVRE DE Monsieur [REDACTED] POLONIUS

Nous soussignés,

[REDACTED] Docteur en Médecine, Médecin Légiste, Expert près la Cour d'Appel de [REDACTED], domicilié [REDACTED].

[REDACTED] Docteur en Médecine, Médecin Légiste, Expert près la Cour d'Appel de [REDACTED], domicilié [REDACTED].

En exécution d'une ordonnance de M. [REDACTED], substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], en date du [REDACTED], relative à l'enquête ouverte pour recherche des causes de la mort de M. **POLONIUS** avec mission de:

1°) - Procéder à l'examen, l'autopsie complète du cadavre déposé à l'Institut de Médecine Légale, pour établir les circonstances et causes de la mort et de rechercher tous indices de crime ou délit ;

2°) - Etablir une description détaillée du cadavre;

3°) - Procéder au prélèvement sanguin aux fins de dosage d'alcool et à tous prélèvements utiles en vue d'expertises ultérieures ;

4°) - Fournir tous renseignements utiles ;

5°) - Remettre à l'Officier de Police chargé de l'enquête, pour être placés immédiatement sous scellés, tous objets découverts en cours d'opération.

Certifions avoir procédé personnellement et conjointement à nos opérations le [REDACTED], à l'Unité de thanatologie de l'Institut de Médecine Légale du C.H.U. [REDACTED], en présence de

M. [REDACTED] O.P.J en fonction au SRPJ de [REDACTED] et de M. [REDACTED] de l'Identité Judiciaire.

Nous déclarons avoir dressé le présent rapport en notre Honneur et Conscience.

COMMÉMORATIFS SUCCINCTS

L'O.P.J. présent nous indique que :

M. **POLONIUS** était né le [REDACTED]
Son cadavre a été découvert le [REDACTED], vers [REDACTED].

Il était sur la voie publique, allongé sur le dos, au sol, entre deux véhicules en stationnement.
Les services de secours, appelés, ont ébauché une réanimation et constaté le décès.

Le Dr. [REDACTED] a été appelé pour la levée de corps.

Une enquête était ouverte et le Procureur de la République a demandé l'autopsie.

AUTOPSIE

Le cadavre nous est présenté dans une housse de plastique blanche.

A côté du corps, enveloppé dans un sac en papier kraft un rideau en toile de couleur beige, mesurant 2,10m de haut par 0,95m de large

Il présente une déchirure de 2cm, quasi verticale située à 120 cm du bord inférieur, à équidistance des bords latéraux.

Il est imprégné de sang à ce niveau.

EXAMEN DU CORPS

Il est sur le dos, membres supérieurs et inférieurs en extension, main droite à hauteur de la poitrine.
Le bras gauche est posé le long du corps.

Il est vêtu de ;

- une chemise de coloration bleue sombre rayée à manches longues retroussées,
- un pantalon gris à pince, séré à la taille par une ceinture brune à boucle métallique
- un boxer-short
- une paire de baskets oranges et blanches sans marque.

La chemise présente, sur son pan antérieur gauche, à 3cm du bord interne, une déchirure à type de coupure de 1,5cm, à grand axe orienté de bas en haut et de dehors en dedans ; elle est imprégnée de sang à ce niveau ainsi que sur le bord interne du pan droit.

Il s'agit du corps d'un homme de race blanche, pesant 78 Kg, mesurant 1.76m sur table.

Les yeux sont brun vert.

Les cheveux sont gris-noirs, mi longs.

Les ongles sont en place.

La denture est en place sans lésion traumatique récente.

Les rigidités sont en voie de résolution au niveau des articulations temporo-mandibulaires ainsi qu'aux quatre membres.

Les lividités sont de siège postérieur, absentes aux zones d'appuis.

L'examen des téguments met en évidence:

Des cicatrices anciennes

- une au niveau de la ligne médio-claviculaire, située à 5cm en-dessous du mamelon gauche, de coloration blanchâtre, orientée horizontalement, mesurant 3,5 x 0,5 cm,
- une au niveau de la ligne axillaire antérieure gauche, de coloration blanchâtre, orientée horizontalement, mesurant 5 x 1cm,
- une au niveau de la ligne axillaire médiane gauche, mesurant 5 x 0,5cm,
- une au niveau de la face antérieure du tiers proximal de l'avant-bras, de coloration blanchâtre, linéaire, oblique de haut en bas et de la gauche vers la droite, mesurant 1,5 x 0,2cm,
- une, au niveau de la face dorsale de l'articulation métacarpo-phalangienne de l'index gauche, de coloration blanchâtre, arciforme, mesurant 0,2 x 2cm,
- une au niveau de la face antérieure du tiers proximal de la jambe, de coloration blanchâtre, en forme de fuseau, orientée verticalement, mesurant 8 x 0,7cm,
- une au niveau inférieur de la face antérieure du genou, de coloration rose-beigâtre, de forme ovale, mesurant 1,3 x 0,7cm.

Des lésions semi récentes :

- au niveau de la face postérieure du poignet droit, une plaie croûteuse, de coloration rougeâtre, mesurant 0,4 x 0,2 cm,

Des lésions récentes :

Ecchymoses :

- une au niveau occipital gauche : à 6cm au-dessus de la protubérance occipitale externe, de forme arrondie, de coloration rouge-violacé, mesurant 6cm de diamètre,
- une au niveau de la face antéro-latérale du poignet droit, de forme arrondie, de coloration rouge pâle, mesurant 1cm de diamètre,
- une au niveau de la face postérieure du poignet droit, de forme irrégulière, de coloration rouge-violacé, mesurant 1,8 x 1,9 cm.

au niveau des téguments du dos: plusieurs ecchymoses, de taille et de forme variable, formant, par endroits, des trainées parallèles à l'axe du tronc, de coloration violacée, d'une taille variant entre 8 x 4cm et 2 x 1cm.

Dermabrasions

- une, punctiforme, au niveau de la face dorsale de l'articulation inter-phalangienne du pouce gauche, mesurant 0,1 x 0,2cm.

Plaques parcheminées

- une au niveau de l'aile du nez à droite, de forme arrondie, de coloration rouge-noirâtre, mesurant 0,3 x 0,3cm,
- une au niveau de la face antérieure du genou droit, de coloration rougeâtre, de forme irrégulière, mesurant 1,6 x 0,7cm,
- une au niveau de la face antérieure du genou droit, située à 3,8cm de la précédente, de coloration rougeâtre, de forme irrégulière, mesurant 2,1 x 1,2cm,
- au niveau de la face dorsale externe de l'hallux, une plaque parcheminée rougeâtre, mesurant 0,7 x 0,2cm.
- une, associée à une plaque ecchymotique, au niveau de la face antéro-latérale externe du genou droit, de forme arrondie, de coloration rougeâtre, mesurant 2cm de diamètre.

PLAIES

- une, linéaire, superficielle, au niveau du bord interne gauche de la lèvre inférieure, en forme de «L», légèrement hémorragique, mesurant 0,5 x 0,6cm.
- une, pénétrante, à bords nets, orientée obliquement de droite à gauche et de bas en haut, mesurant 1,5cm de plus grand axe. Ses extrémités sont en pointe, la partie la plus large mesure 0,3cm de largeur, située à 132cm du talon, à 23cm du bord supérieur de l'épaule et à 20cm à gauche de la ligne médiane antérieure. Elle présente les caractéristiques d'une plaie par instrument piquant et tranchant et sera dite «P1».

On note par ailleurs, l'intégrité des organes génitaux externes et de l'anus.

CREVES

Pratiqués au niveau des quatre membres, du tronc et des fesses, ils mettent en évidence :

- des suffusions hémorragiques en regard des ecchymoses précédemment décrite au niveau du dos du poignet droit et du cuir chevelu et des plaques parcheminées des genoux,
- une infiltration hémorragique des tissus sous-cutanés en regard de la plaie « P1 ».

Le pannicule adipeux sous-cutané est de coloration jaunâtre. Son épaisseur moyenne est de 1,5cm. Il présente une déchirure, à bords irréguliers, située en regard de la plaie cutanée, dans la région antéro-latérale gauche, mesurant 1,1 x 0,3cm, entourée d'une infiltration hémorragique des tissus sous-cutanés adjacents. La musculature thoracique présente une infiltration hémorragique en regard de la plaie cutanée, dans la région antérieure paramédiane droite.

OUVERTURE DES CAVITES

Pratiquée selon les techniques classiques, elle entraîne les constatations suivantes :

A l'exclusion de toute lésion autre :

Un système lésionnel fait de : la plaie « P1 » précédemment décrite, une effraction du tissu celluleux sous cutané, une plaie franche du 4^{ème} espace intercostal, à sa jonction tiers antérieur, tiers moyen, oblique de bas en haut et de droite à gauche, mesurant 3 x 0,1cm, associée à des fractures des 4^{ème} et 5^{ème} côtes, une déchirure longitudinale de la face antérieure du sac péricardique , une dilacération longitudinale transfixiante du myocarde, au niveau de la paroi antérieure du ventricule gauche, aux bords réguliers, mesurant 1 x 0,2cm, située à 6cm de la pointe et une infiltration hématique de 2cm de diamètre de la face postérieure du péricarde.

On note un hémopéricarde de 150cc.

Par ailleurs :

Au niveau du segment céphalique et du cou

L'épicrâne et les muscles temporaux sont sans particularité.

La calotte crânienne est de forme habituelle. Son épaisseur moyenne varie entre 0,2 et 0,7cm. Son diamètre antéropostérieur est de 15cm et son diamètre latéro-latéral de 12,5cm. Les sutures ne présentent aucune particularité.

La dure-mère est normalement tendue. Le sinus longitudinal supérieur est vide.

Entre la dure-mère et les leptoméninges, il n'existe aucun contenu anormal. Les leptoméninges sont lisses, brillantes, transparentes. Les vaisseaux des leptoméninges sont dilatés et riches en sang.

Le cerveau pèse 1530g. La convexité cérébrale présente un dessin des circonvolutions et des sillons normal. Les amygdales cérébelleuses ne sont pas enclavées. Les vaisseaux de la base sont disposés selon le schéma classique et ne présentent pas de signe d'artériosclérose. Le cervelet est symétrique. Le pons, le bulbe et la moelle sont sans particularité. Le liquide céphalo-rachidien est eau-de-roche.

La base du crâne présente une configuration normale aux trois étages.

L'hypophyse est sans particularité.

Les sinus frontaux sont vides.

Les tympanes sont intacts.

La thyroïde pèse 13,7g. Les deux lobes sont symétriques. Le parenchyme est de coloration rouge-violacé, de consistance modérément élastique, d'aspect homogène à la coupe.

La langue est normalement papillée, le V lingual est bien visible.

Les amygdales pharyngées présentent un volume habituel.

Le pharynx a une muqueuse sans particularité.

Au niveau du thorax et de la cavité thoracique

L'œsophage contient des résidus alimentaires partiellement digérés, de coloration verdâtre. La muqueuse montre un aspect normalement plissé, de coloration beige-blanchâtre, sans lésion.

Le larynx est vide, sa muqueuse est sans particularité. Le cartilage thyroïde n'est pas calcifié. L'os hyoïde n'est pas fracturé.

La musculature du cou est de couleur rouge foncé, elle ne présente pas de particularité.

La trachée est le siège d'un liquide spumeux blanchâtre, sa muqueuse est sans particularité. Les anneaux cartilagineux ne sont pas déformés. Les tissus avoisinant la trachée sont sans particularité.

Les poumons sont d'aspect habituel, de consistance élastique, la crépitation est conservée ; discrètement oedémateux, ils pèsent 450g pour le gauche et 500g pour le droit. La plèvre viscérale est lisse, brillante, non épaissie à gauche. La plèvre viscérale droite est entourée de matériel gélatineux, transparent. A la coupe, le parenchyme est de coloration rouge-violacé ; à la pression, il laisse échapper une faible quantité de sang. Les artères sont de calibre moyen, l'endartère ne présente pas de signe d'athérosclérose. Les bronches sont vides, leur muqueuse est sans particularité. Les ganglions hilaires sont de volume habituel.

Les plèvres pariétales sont lisses et brillantes. Les cavités pleurales ne contiennent aucun liquide anormal. Il existe des adhérences pleurales fibreuses bilatérales (à droite plus qu'à gauche).

Le cœur pèse 390g. Sa consistance est élastique, son volume n'est pas augmenté. L'épicarde est moyennement riche en graisse, il est lisse et brillant... La pointe est de forme habituelle et formée par le ventricule gauche. Les cavités ne sont pas dilatées et contiennent une faible quantité de sang rouge liquide. L'endocarde est lisse et brillant. Les auricules sont libres. Les cordages et les piliers ne sont pas rompus et ne montrent pas de lésion. Il n'existe pas de communication inter-auriculaire ou inter-ventriculaire pathologique. Les valvules sont souples, lisses, intactes. Les circonférences valvulaires sont de 13cm pour la tricuspide, de 10,5cm pour la mitrale, de 8cm pour la pulmonaire et de 7cm pour l'aortique. Le cône pulmonaire n'est pas sténosé. Le myocarde est de consistance élastique. Son épaisseur moyenne est de 1,5cm au niveau du ventricule gauche et du septum et de 0,4cm au niveau du ventricule droit. Il est de coloration brun-rougeâtre et il n'existe pas de foyer de fibrose ou d'infarctus. Les artères coronaires sont disposées selon une dominance gauche et présentent de légères plaques d'athérome au niveau du tronc commun de la coronaire gauche. Les ostia coronariens sont libres.

L'aorte thoracique ascendante montre une circonférence de 5,6 cm et l'aorte thoracique descendante une circonférence de 4,5 cm. La paroi est souple. L'endartère est lisse et présente quelques légères plaques d'athérosclérose. Les artères principales du cou montrent le même aspect.

Au niveau de l'abdomen et de la cavité abdominale

Le pannicule adipeux sous-cutané est de coloration jaunâtre. Son épaisseur moyenne est de 2,5cm. La musculature abdominale est normalement développée, de trophicité normale, de coloration rouge foncé.

Le grand épiploon est moyennement riche en graisse. Le péritoine est lisse et brillant. La cavité péritonéale est le siège de 50ml d'un liquide rougeâtre.

La rate pèse 207g. Le volume est habituel, la consistance est élastique. Sa capsule est plissée. A la coupe, le parenchyme est de consistance élastique et de coloration rouge-violacé foncé. Le suc de raclage est d'abondance moyenne. La pulpe blanche est visible.

Le foie pèse 1720g. Le volume est augmenté, la surface est lisse, de coloration jaunâtre. La capsule est lisse, brillante, non épaissie. A la coupe, le parenchyme est d'aspect homogène, de coloration jaunâtre, de consistance élastique. A la pression, il s'écoule une quantité de sang non augmentée. L'ouverture de la veine porte ne montre rien de particulier.

La vésicule biliaire est de volume habituel, elle contient quelques ml de bile vert-noirâtre, la muqueuse est sans particularité.

Le pancréas a un volume habituel, la consistance est élastique, la coloration est beige-blanchâtre. A la coupe, la lobulation est bien visible.

L'estomac est de volume habituel. Son contenu (300 ml) est liquide, de coloration noirâtre, avec des morceaux partiellement digérés verdâtres non identifiables ; une odeur d'alcool est nettement perceptible à l'ouverture. La séreuse est lisse et brillante, la paroi non épaissie, la muqueuse présente une infiltration hémorragique diffuse.

Le duodénum a une séreuse lisse et brillante. La paroi n'est pas épaissie. Le contenu est beige-verdâtre, crémeux, la muqueuse sans particularité. Les voies biliaires sont perméables.

L'intestin grêle est de calibre moyen, la paroi n'est pas épaissie. La séreuse est lisse et brillante, le contenu beige-verdâtre, crémeux, la muqueuse sans particularité. Le mésentère est moyennement riche en graisse.

Le gros intestin est de calibre moyen, la paroi n'est pas épaissie. La séreuse est lisse et brillante, le contenu est brun-verdâtre, pâteux, la muqueuse présente une infiltration hémorragique diffuse. L'appendice est en position rétro-caecale, il mesure 12cm de longueur et 0,5cm de diamètre.

Le rectum est vide, sa paroi n'est pas épaissie. La muqueuse est sans particularité.

Les surrénales sont de forme et de volume habituels. A la coupe, le cortex est de coloration beige-ocre ; il est bien délimité, non épaissi. La médulla est gris-blanchâtre.

Les loges rénales sont moyennement riches en graisse. La surface des reins est lisse, de coloration rouge pâle. La capsule est lisse, brillante, non épaissie. La décapsulation est aisée. Le parenchyme est de consistance élastique. A la coupe, la limite entre le cortex et la médulla est bien visible. Les pyramides sont violacées, le reste du parenchyme est rouge clair, de consistance ferme. Les vaisseaux ne présentent pas de signe d'artériosclérose. Les bassinets ne sont pas dilatés. Leur muqueuse est sans particularité. Les uretères ont un parcours habituel. Le rein gauche pèse 155g, le rein droit pèse 150g.

La vessie est de volume habituel, elle n'est pas dilatée. La paroi n'est pas épaissie, la muqueuse est sans particularité. Le trigone est bien visible. Les méats sont perméables. La vessie contient 110ml d'urine sans coloration ni odeur particulière.

La prostate est de dimension habituelle, de coloration beigeâtre, de consistance élastique. A la coupe, la surface est homogène.

Les vésicules séminales sont de volume habituel. A la coupe, le liquide des logettes est grisâtre.

Les testicules sont dans le scrotum, de dimension habituelle. A la coupe, le parenchyme est de coloration beige.

L'aorte abdominale montre un calibre habituel et une paroi d'élasticité normale. L'aorte abdominale sus-rénale présente une circonférence de 4 cm et celle de l'aorte abdominale sous-rénale est de 3 cm. L'endartère présente des signes légers d'athérosclérose.

PRELEVEMENTS

Ont été prélevés:

A visée toxicologique

Un flacon de sang périphérique.

Deux flacons de sang cardiaque.

Un flacon d'humeur vitrée.

Un flacon d'urine.

Un flacon de bile.

Un flacon de contenu gastrique.

Un flacon de cerveau sans conservateur.

Un flacon de cœur sans conservateur.
Un flacon de poumon sans conservateur.
Un flacon de foie sans conservateur.
Un flacon de rein sans conservateur.
Une enveloppe de cheveux.

A visée anatomo pathologique
Un pot de viscères moyens formolés.
Un pot cerveau entier formolé.

Pour identification
Une enveloppe contenant les rognures d'ongles main gauche.
Une enveloppe contenant les rognures d'ongles main droite.

CONCLUSIONS

L'examen et l'autopsie du cadavre de Monsieur **POLONIUS** mettent en évidence :

- Des lésions ecchymotiques au niveau du cuir chevelu, du poignet droit, du dos et du genou droit
- Des lésions d'abrasions superficielles intéressant essentiellement la face antérieure des deux genoux et l'aile droite du nez
- Une plaie de la lèvre inférieure gauche.
- Un système lésionnel par instrument piquant et tranchant à l'origine d'une plaie du cœur ayant entraîné un décès par tamponnade.

Des prélèvements à visée toxicologique, anatomopathologique et en vue de recherche d'ADN ont été pratiqués, à toutes fins jugées utiles par le magistrat mandant.

Rapport établi en 8 pages

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

Dr [REDACTED].

[REDACTED]

Dr. [REDACTED]

Cours d'Appel de [REDACTED]

Tribunal de Grande Instance de [REDACTED]

Cabinet de M [REDACTED]

Vice-Président chargé de l'Instruction

N° de Parquet : [REDACTED]

N° de Dossier : [REDACTED]

Ordonnance de commission d'expert

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Docteur [REDACTED]

Je soussigné, Docteur [REDACTED] Médecin Légiste, commis expert par ordonnance de M. [REDACTED] Vice Président chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], en date du [REDACTED]

Vu l'information suivie contre **HAMLET**

Mis en examen du chef d'HOMICIDE

Avec pour mission

De prendre connaissance

Du rapport d'autopsie établi par les Drs [REDACTED] et [REDACTED]

Du rapport de toxicologie établi par le Dr [REDACTED]

Du rapport d'anatomopathologie établi par le Dr. [REDACTED]

De l'album photographique établi par l'identité judiciaire

De déterminer, s'il est possible, l'état de la victime au moment des faits ainsi que les positions relatives des protagonistes lors de leur commission.

De faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité

Etat de la victime au moment des faits :

Extraits du rapport de toxicologie en date du [REDACTED] du Dr. [REDACTED]

Sang :

Alcoolémie : 2,41g/l Delta 9THC 20 nanog/ml, THC 40 nanog/ml

Contenu gastrique : Alcool éthylique 4g/l

Urines : Alcool éthylique 1.60g/l présence de cannabis, de caféine et de théobromine.

Extraits du rapport d'anatomopathologie en date du [REDACTED] du Dr. [REDACTED],

Macroscopiquement le foie est de couleur jaunâtre et de consistance ramollie, sans nodule visible.

A l'examen histologique, l'architecture n'est pas modifiée. il n'y a ni nécrose ni inflammation mais une surcharge lipidique cytoplasmique massive évoquant une alcoolisation chronique encore active sans signe toutefois d'hépatite aigue.

Conclusion : stéatose hépatique massive sans lésion d'hépatite aigue ou de cirrhose

Lésions constatées: [REDACTED]

Extraits du rapport d'autopsie en date du [REDACTED] établi par les Drs [REDACTED]

Plaies superficielles :

Au niveau du bord interne de la lèvre inférieure, à gauche, une plaie linéaire superficielle, en forme de L, légèrement hémorragique, mesurant 0,5 x 0,6cm.

Au niveau de l'aile du nez à droite, une plaque parcheminée, de forme arrondie, de coloration rouge-noirâtre, mesurant 0,3 x 0,3cm.

Remarques : ces lésions sont compatibles avec une application appuyée de la main ou d'un maintien au sol.

Abrasions : (plaques parcheminées)

Non significative :

Au niveau de la face dorsale de l'articulation inter-phalangienne du pouce droit, une dermabrasion punctiforme, mesurant 0,1 x 0,2cm,

Compatibles avec une chute ou des mouvements « convulsifs » :

Au niveau du genou droit,

A la face antérieure deux plaques, rougeâtres, de forme irrégulière, mesurant 1,6 x 0,7cm et 2,1 x 1,2cm,

A la face antéro-latérale externe, une plaque, de forme arrondie, de coloration rougeâtre, mesurant 2cm de diamètre,

Au niveau de la face dorsale externe de l'hallux droit, une plaque, rougeâtre, mesurant 0,7 x 0,2cm.

A la dissection des membres inférieurs, on note la présence de suffusions hémorragiques dans le tissu graisseux, au niveau des genoux, en regard des plaques parcheminées visibles au niveau cutané.

Compatibles avec la notion de charriage

Au niveau du dos : plusieurs erraillures , formant, par endroits, des trainées parallèles à l'axe du tronc, d'une taille variant entre 8 x 4cm et 2 x 1cm.

Contusions :

Compatible avec la notion de choc (coup ou impact contre un corps dur) :

Au niveau occipital gauche, à 6 cm au-dessus de la protubérance occipitale externe, une échymose, de forme arrondie, de coloration rouge-violacé, mesurant 6 cm de diamètre.

Compatible avec la notion de prise (immobilisation ou chariage) :

Au niveau du poignet droit :

A la face antéro-latérale, une ecchymose, de forme arrondie, de coloration rouge pâle, mesurant 1cm de diamètre,

A la face postérieure, une ecchymose, de forme irrégulière, de coloration rouge-violacé, mesurant 1,8 x 1,9cm.

Les lésions décrites sont plus vraisemblablement pré ou péri mortem, à l'exclusion des lésions dorsales qui sont plus vraisemblablement post mortem

Lésions mortelles

Traumatisme pénétrant intrathoracique, dont la plaie d'entrée se trouve située au niveau de la région thoracique para-sternale gauche (4^e espace intercostal) avec dilacération le cœur au niveau de la face antérieure du ventricule gauche.

Soit un trajet d'avant en arrière, oblique de bas en haut et de droite à gauche (description selon la position anatomique), avec une profondeur de 8 à 10cm.

A l'origine d'une tamponnade ayant entraîné un arrêt cardiaque.

Il faut noter que dans ce cas de figure, le **décès n'est pas instantané** et est **précédé d'une perte de connaissance** pouvant constituer une « mort apparente ».

Force du coup porté :

Associées à la plaie :

Au niveau de l'arc antéro-latéral gauche du grill costal, il existe des fractures de la 4^{ème} et de la 5^{ème} côte à gauche.

Au niveau postérieur, (du péricarde) on note la présence d'une contusion, de coloration rouge-noirâtre, mesurant environ 2cm de diamètre.

Ces constatations sont compatibles avec un coup violent porté sur une victime non libre de ses mouvements, par exemple un corps en appui sur un plan dur.

Annexes

Analyse de l'album photographique et du descriptif des vêtements et du rideau

La penderie n'est pas mètrée mais les clichés « A1 » et « A3 » permettent par comparaison avec les chaussures, d'apprécier, avec une bonne approximation, la hauteur de l'étagère à environ 120cm du sol, le fond du meuble étant à 10cm, soit une hauteur libre 110cm pour une largeur de 110cm et une profondeur de 20cm ;

Selon les documents, la déchirure du rideau se situe à 120cm de son bord inférieur.

Selon l'autopsie, la plaie est située, chez un sujet supposé en position anatomique, à 132cm de la sole plantaire.

Voir planche jointe P.J.1

CONCLUSIONS :

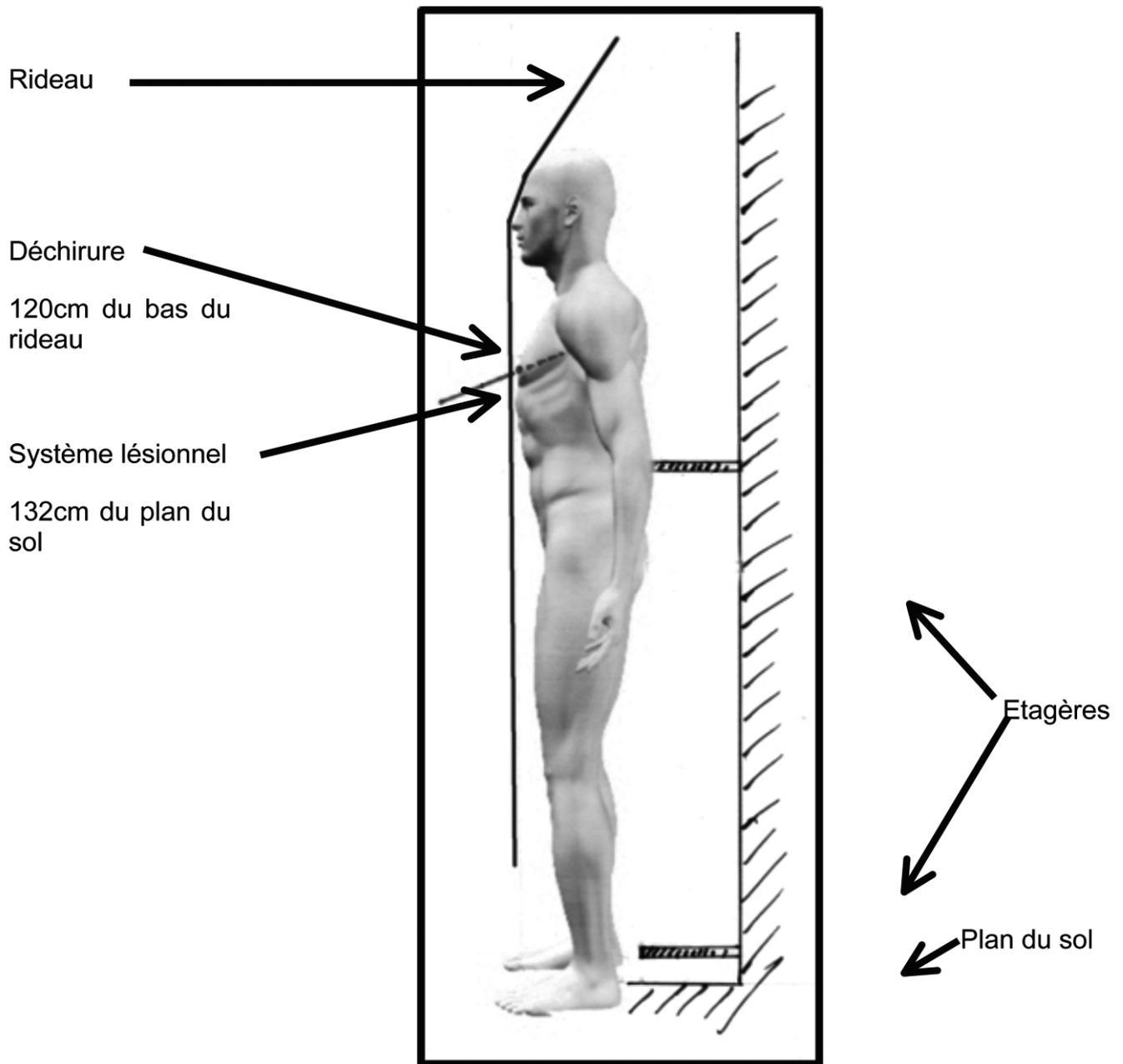
En conclusion, l'expert persiste dans les constatations faites dans le présent rapport.

Dont rapport établi en 5 pages et une pièce jointe

Fait à [REDACTED]

Le [REDACTED]

Dr. [REDACTED]



PJ 1

COUR D'ASSISE DE [REDACTED]

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D' [REDACTED] HAMLET

Qualité de l'infraction : homicide volontaire

Accusé entendu en détention provisoire

Experte : Docteur [REDACTED]

Co-expert : Docteur [REDACTED]

Docteur [REDACTED]

Docteur [REDACTED]

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour,

Nous avons été mandatés pour procéder à l'expertise psychiatrique d'**HAMLET**, accusé d'homicide volontaire sur la personne de **POLONIUS** dans la nuit du 06 au 07 juillet 2012. Nous avons rencontré l'accusé lors d'un entretien en date du 20 août 2012, conduit conjointement par l'experte et le co-expert et mettant en évidence l'aspect psychopathologique de l'acte meurtrier.

Nous avons pris compte des procès-verbaux des auditions menées le 08 juillet par la brigade criminelle, ainsi que du compte rendu que vous nous avez transmis.

A partir de ces éléments, nous avons pu répondre aux questions suivantes :

- - l'examen du sujet révèle-t-il des anomalies mentales ou psychiques, le cas échéant les décrire, et préciser à quelles affections elles se rattachent, - l'infraction qui est reprochée au sujet est-elle en relation avec de telles anomalies,
- - le sujet était-il atteint au moment des faits d'un trouble psychique ou neuro psychique ayant aboli ou altéré son discernement, aboli ou entravé le contrôle de ses actes,
- - le sujet présente-t-il un état dangereux,
- - le sujet est-il curable ou réadaptable,
- - préciser l'opportunité d'une injonction socio-judiciaire,
- - faire toutes observations utiles.

Afin de faciliter l'utilisation de cette expertise, nous avons adopté le PLAN suivant :

- **BREF RAPPEL DES FAITS**

- **POINT DE VUE DE L'ACCUSE**

- **EXAMEN PROPREMENT DIT :**

.PRESENTATION

.RECUEIL DES DONNEES SOCIO-BIOGRAPHIQUES

.EXAMEN DE L'INTELLIGENCE

.EXAMEN DE LA MEMOIRE

.EXAMEN DE L'HUMEUR

.EXAMEN DE STRUCTURE ET DE LA PERSONNALITE

.EXAMEN DU CONTENU DE LA PENSÉE

.EXAMEN PSYCHOPATHOLOGIQUE

- **DISCUSSION**

- **CONCLUSION**

BREF RAPPEL DES FAITS

- le 08 juillet 2012, le corps de **POLONIUS** est retrouvé sans vie, l'autopsie révèle que la mort a été causée par un coup de couteau porté au torse de la victime. Le témoignage de **GERTRUDE** mère d'**HAMLET**, conjugué à l'enquête, désigne **HAMLET** comme le probable exécutant.

L'interrogatoire du mis en cause de l'époque objective deux versions différentes :

- il affirme d'abord avoir appris la mort de **POLONIUS** par des tiers,
- puis, lors de la deuxième audition, il admet avoir causé, accidentellement, la mort de **POLONIUS**.

Ces faits se sont déroulés au cours des noces de sa mère **GERTRUDE** avec **CLAUDIUS** son oncle paternel, **HAMLET** se trouvait dans la chambre de sa mère, en sa présence, il entend un bruit derrière lui et croyant qu'il s'agit d'un rat, il porte un coup de poignard derrière le rideau.

Il découvre alors le corps de **POLONIUS**. Le compte rendu transmis explique qu'**HAMLET** transporte le corps sur le balcon puis le lendemain il l'abandonnera dans la rue, sa mère l'a aidé dans la modification de la scène de crime.

POINT DE VUE DE L'ACCUSE :

Le 06 juillet 2012, deux mois après le décès de son père, sa mère se remarie avec **CLAUDIUS** oncle paternel d'**HAMLET**, cette situation est très mal supportée :

- du fait de la rapidité du remariage,
- du choix du nouveau mari. Il nous dit avoir entendu la voix de son père, lui dire qu'il avait été empoisonné par **CLAUDIUS**, c'est pourquoi, selon lui, il a monté lors des noces, une pièce de théâtre mettant en scène la mort de son père afin de confondre **CLAUDIUS**, qui est apparu très gêné pendant ladite pièce, et qui s'est rendu pour vomir dans les toilettes, suivi par **HAMLET** qui nous dit-il, voulait le tuer.

Devant l'aspect minable de **CLAUDIUS**, il a renoncé, il a accompagné sa mère dans sa chambre pour avoir avec elle une explication, il aurait entendu à nouveau la voix de son père, il était alcoolisé et habité par l'esprit de vengeance, c'est là qu'il tue **POLONIUS**.

- il confirme être l'auteur du coup fatal porté à la victime en insistant sur le côté accidentel.

- Ne jamais avoir voulu tuer **POLONIUS**,

- Avoir voulu se débarrasser d'un rat dont la maison avait été précédemment infectée.

- - La victime est décrite comme un « bouffon » qui a eu tort de se trouver là au mauvais moment.
- - Il précise qu'il était au moment des faits dans un état de tension vive, liée à la discussion avec sa mère et à la conviction que **CLAUDIUS** était l'assassin de son père.
- - Il venait dans la chambre maternelle pour s'expliquer avec elle, car une voix, celle de son père, lui avait dit que sa mort n'était pas naturelle et qu'il avait été empoisonné.
- - Il confirme une dispute très violente avec sa mère, il reconnaît avoir voulu délibérément cacher les faits pour ne pas être condamné pour meurtre car et nous citons : « chez nous

- la Police n'est jamais de notre côté ».
- - Il nous dit être conscient de la gravité de ce qu'il a fait mais surtout pour la fille de **POLONIUS**.
- - Il évoque une alcoolisation lors des faits, ainsi que la perception de la voix de son père, éléments dont nous verrons l'importance dans l'examen proprement dit et dans la synthèse.

EXAMEN PROPREMENT DIT :

PRESENTATION

De présentation correcte, **HAMLET** accepte l'entretien.

Il est syntone, intéressé, attentif, donnant l'impression de vouloir participer activement à la discussion.

On note un léger tremblement témoignant de son inquiétude.

Les réponses sont franches, mal mesurées, il ne réalise pas toujours la portée de celles ci et combien elles peuvent le desservir.

RECUEIL DES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- - Il est né et a grandi dans une famille modeste de banlieue décrite lors de l'instruction comme chaotique.
-
- - On ne note aucun souvenir traumatique de la prime jeunesse.
-
- - Sa scolarité est médiocre, sans motivation. Il est décrit comme présentant des difficultés à respecter la discipline.
-
- Son père brille par son absence, d'abord haït, il lui voue maintenant une admiration sans borne. Sa mère ne peut jouer un rôle efficace au niveau de la scolarité mais s'occupe particulièrement bien de lui, gère ses déficiences, il tisse avec elle une relation fusionnelle dans laquelle la charge oedipienne est effective.
-
- - Son adolescence est plus que chaotique, il est turbulent, présentant des troubles des conduites : bagarres, vols, consommation d'alcool et de toxiques. Il se dit non addict vis-à-vis de l'alcool.
-
- Actuellement, il est désinséré socialement, il présente quelques velléités scolaires et laborieuses, mais en fait il passe son temps à traîner dans la rue avec d'autres jeunes gens dans la même situation. Il vit à la solde de ses parents qui dépendent eux de l'aide sociale. Et se livre à de petits trafics.
-
- - **HAMLET** a perdu récemment son père, en mai, il en a été très affecté car il venait de se réconcilier avec lui. La cause officielle de la mort de ce dernier étant une crise cardiaque.
-
- - Il a entretenu une liaison amoureuse avec **OPHELIE**, qui a mal évolué (suspicion de maltraitance) et qui a été totalement interrompue après le décès du père d'**OPHELIE**, **POLONIUS**. Il se dit toujours amoureux d'**OPHELIE** malgré ses silences.

EXAMEN DE L'INTELLIGENCE

Elle est normale en rapport avec les acquis scolaires et le contexte social. Elle nous paraît néanmoins aux limites de la normale dans sa partie utilitaire du fait, nous l'avons dit, du peu de compréhension des conséquences que la « franchise » de ses réponses pourrait entraîner.

EXAMEN DE LA MEMOIRE

Examen normal concernant la mémoire à court et à long terme.

EXAMEN DE L'HUMEUR

HAMLET se présente triste, abattu, son discours est ralenti, il est anxieux, a des propos de dévalorisation, montrant une atteinte narcissique, nous citons : « je me sentais petit, je ne serai jamais à la hauteur ». Il n'y a pas d'idées suicidaires. Il nous dit souffrir de fatigue chronique et d'insomnie.

Ces éléments sont au moins présents depuis le décès de **POLONIUS** et l'incarcération d'**HAMLET**. Celui-ci présente un épisode dépressif majeur au moment de l'examen.

EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA PERSONNALITÉ

On ne retrouve pas de structure psychotique, donc en particulier pas d'éléments en faveur d'une schizophrénie.

D'un point de vue psychodynamique, la structure est plutôt de type névrotique.

On ne met pas en évidence de dysfonctionnement projectif donc pas de traits paranoïaques.

Malgré la présence de comportements antisociaux à l'adolescence, on ne peut pas parler de psychopathie.

On retrouve néanmoins un certain défaut de structuration de la personnalité. L'image de soi est imprécise, on note une immaturité affective, une tendance à la fantaisie (avec un goût pour le théâtre).

HAMLET exprime un sentiment permanent de vide ou d'ennui, on note une impulsivité, la consommation de toxiques, une instabilité dans les relations interpersonnelles, des variations rapides de l'humeur avec des colères inappropriées quelquefois. Il a tendance à prendre les expériences de la vie comme des déceptions.

Ces éléments sont plutôt en faveur d'un trouble de la personnalité border line.

Sa personnalité se serait modifiée depuis le décès de son père, évoluant vers l'agressivité, que l'on peut interpréter comme un signe de dépression.

EXAMEN DU CONTENU DE LA PENSÉE

Le contenu de la pensée au moment des faits nous paraît altéré pour deux raisons :

- d'une part par la présence d'**hallucinations acoustico-verbales** dans lesquelles **HAMLET** croit reconnaître la voix de son père, qui lui désigne **CLAUDIUS** comme étant son assassin. L'hallucination est explicative, interprétative. L'adhésion est totale, il n'existe pas de confusion hallucinatoire. Il n'y a aucune ébauche de critique de ces hallucinations. Elles sont sporadiques dans le temps et dans l'espace, non influencées par la prise de toxiques ou d'alcool, et laissent le reste de la pensée libre.

Ces hallucinations entrent à notre avis dans le cadre du deuil, et nous pouvons parler de « **deuil pathologique** » associant un épisode dépressif et des hallucinations non critiquées par la personne. (à la différence de phénomènes hallucinatoires pouvant survenir dans le cadre d'un deuil normal, où la personne croit entendre le défunt ou sentir sa présence,

mais elle critique ces perceptions et s'interroge).

- d'autre part le contenu de la pensée est aussi modifié par une désinhibition liée à une **imprégnation alcoolique** au moment des faits. (Nous pouvons aussi nous poser la question de la consommation d'autres toxiques au moment des faits, dont le cannabis dont **POLONIUS** était imprégné, mais il n'y a pas eu à notre connaissance de dosages de toxiques chez **HAMLET** après son arrestation).

Il ne s'agissait pas néanmoins d'une ivresse excito-motrice, qui se caractérise par une agitation extrême et se termine le plus fréquemment par une amnésie des faits ou un coma. La « perception » du rat ne peut pas correspondre à une zoopsie, qui survient plutôt en cas de sevrage à l'alcool dans les delirium tremens.

Au total, nous retenons, dans un contexte de deuil récent, de trouble de la personnalité de type border line, avec une grande immaturité affective, une modification du contenu de la pensée par un fonctionnement hallucinatoire et une alcoolisation évidente.

EXAMEN PSYCHOPATHOLOGIQUE

Il va nous permettre de mieux comprendre le passage à l'acte.
Nous avons utilisé l'angle d'attaque psychanalytique.

HAMLET est fils unique, le père était très absent, le fils a développé une relation fusionnelle avec sa mère. Bien souvent, cette relation fusionnelle est tempérée quand la mère accorde dans son discours une place à la parole du père. En un mot c'est la mère qui introduit le père comme tiers. Dans l'histoire d'**HAMLET** on repère une prédominance de l'imaginaire maternelle. L'imaginaire paternelle semble plus en retrait. Ceci n'est pas sans conséquence quant à la résolution du complexe d'Œdipe.

(Nous repérons deux temps dans le complexe d'Œdipe : dans le 1^{er} mouvement, l'enfant témoigne d'un véritable amour adressé à sa mère ; il se met en position d'être son phallus ; dans le 2^{ème} mouvement, quand l'enfant se rend compte qu'il ne peut pas la satisfaire, il renonce à être le phallus maternel, il peut abandonner cette position fantasmatique par crainte de rétorsion, la peur de la castration, qui émane du père, l'amène à renoncer à la possession de la mère. C'est à ce niveau qu'on repère l'importance de l'identification au père pour un garçon ; si la jouissance phallique est interdite pour lui, l'enfant intègre que plus tard il pourra être dans la même position que son père ; il pourra à son tour jouir d'une femme ; pour cela il doit d'abord renoncer à combler sa mère.)

Ce cheminement nous permet d'évoquer qu'HAMLET** n'a pas traversé son complexe d'Œdipe.**

Bien qu'il se soit réconcilié avec son père peu de temps avant sa mort, il ne s'est pas identifié au père. Il en est resté au stade du désir inconscient d'être l'homme de sa mère et de tuer le père. Or son père meurt brutalement. On peut imaginer la charge de culpabilité engendrée par le fantasme qui devient une réalité ! Les hallucinations viennent décharger, soulager cette culpabilité en la dirigeant vers **CLAUDIUS**.

En même temps **HAMLET** ne peut pas tuer **CLAUDIUS**, malgré son désir de meurtre. Tuer **CLAUDIUS** serait faire tomber la dernière digue qui protège **HAMLET** de l'inceste. La mort de **CLAUDIUS** serait la porte ouverte à ce qu'**HAMLET** prenne la place du père dans le lit de la mère. Avec le déferlement d'une angoisse de castration voire de mort, que cela entraînerait...

Ce qui renforce cet Œdipe non accompli, c'est l'**ambiance incestuelle de cette famille** : les places de chacun sont floues et instables.

- le fils est très proche de la mère
- le père est absent, puis meurt

- l'oncle peut prendre la place du père
- la mère transgresse les lois du deuil en changeant rapidement de conjoint,
- la mère adopte inconsciemment un comportement de séduction oedipienne (l'échange brutal dans la chambre de la mère ressemble davantage à une dispute de couple qu'à celle d'une mère et de son fils, ou encore rappelons nous de la conduite de **GERTRUDE** vis à vis des preuves pouvant accabler son fils).

Ce comportement de séduction oedipienne déclenche une angoisse massive chez **HAMLET**, angoisse qui va participer au passage à l'acte.

Donc **HAMLET** n'a pas intériorisé certaines lois fondamentales, ses défenses ne sont pas solides, il y a un risque de passage à l'acte. **Le passage à l'acte rend compte d'une fragilité de sa structure psychique.** L'enfant doit intégrer une identification à son père pour construire un mode d'être qui lui permette de faire face aux difficultés qu'un sujet doit appréhender au cours de son existence. **HAMLET** n'a pas acquis cette boussole que nous nommons le désir qui constitue la ligne de partage entre le normal et le pathologique. Ici le passage à l'acte est la signature d'une carence paternelle.

DISCUSSION

A partir de ce socle à trois piliers :

- **hallucinations dans un contexte de deuil pathologique**
- **alcoolisation favorisant l'impulsivité et troublant le jugement**
- **un soutènement identitaire fragile**

nous avons pu esquisser les réponses aux questions expertales :

CONCLUSIONS

*** Oui, **HAMLET** présente des anomalies mentales et psychiques au moment des faits : il associe**

- Un deuil pathologique avec hallucinations (*conviction para-délirante liée au travail du deuil avec construction interprétative autour de la cause de la mort de son père*) et signes dépressifs
- Une alcoolisation qui favorise l'impulsivité et trouble le jugement
- Sur un trouble de la personnalité de type border line avec grande immaturité affective, et un soutènement identitaire fragile.

*** Oui, l'infraction qui est reprochée à **HAMLET** est en rapport avec les troubles exprimés.**

*** Au moment des faits, **HAMLET** présentait un trouble psychique qui avait altéré le contrôle de ses actes, sans l'avoir aboli (*il a frappé sans vérifier*)**

Son discernement a été modifié partiellement, comme le démontre la certitude d'avoir eu affaire à un rat lorsqu'il a entendu le bruit.

Mais il n'y avait pas de confusion ou d'altération globale, puisqu'il y a eu prise de conscience de cacher l'événement. **HAMLET** a gardé un contrôle partiel sur ses actes puisqu'il a tenté d'échapper à la sanction.

Cela modère donc l'altération.

Il y a eu altération partielle, mais pas globale, du discernement donc alinéa 2 de l'article 122.1 du Code Pénal.

*** Concernant la dangerosité psychiatrique d'**HAMLET**, on peut dire qu'au moment de l'expertise, il y avait dangerosité :**

- il présentait un épisode dépressif, les troubles de l'humeur sont facteur de risque de violence
- on ne peut pas affirmer qu'**HAMLET** est dépendant à l'alcool, mais il a en

tout cas depuis son adolescence des comportements d'abus d'alcool et d'autres toxiques. Ce qui est un facteur de risque majeur de violence

- les hallucinations, si elles persistent et si il continue à y adhérer, peuvent lui faire choisir une autre victime : en particulier **CLAUDIUS** si il est toujours persuadé de sa responsabilité dans le décès de son père, mais aussi **GERTRUDE** sa mère contre qui il a exprimé sa colère qu'elle ait si vite remplacé son père.
- **HAMLET** avait un désir de meurtre et il s'est trompé d'objet réparateur.

Oui **HAMLET** présentait une dangerosité psychiatrique au moment de l'expertise, mais cela ne signifie pas qu'il en présente une, aujourd'hui.

S'il a abandonné ses conduites addictives, s'il n'est plus halluciné ou du moins s'il critique ses hallucinations, si son humeur n'est plus dépressive, alors nous ne pourrions plus parler ce jour de dangerosité.

*** Oui **HAMLET** est accessible à une sanction pénale**, mais à cet égard nous souhaiterions attirer l'attention de la Cour sur le fait que l'incarcération en tant que telle favorise le processus délirant, et que la mise en place d'un traitement et d'un suivi psychiatrique et addictologique est vivement indiquée.

* Le reste des questions est sans objet.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, nous nous tenons à votre disposition pour toute autre explication que vous souhaiteriez.

L'experte Docteur [REDACTED]

Le co expert Docteur [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED], le 20/11/2011

Objet : certificat de désinsectisation/dératisation

Madame, Monsieur,

Nous avons travaillé dans les cages d'escaliers, le sous-sol et le local à ordures de votre immeuble situé au [REDACTED] à la date du 18 novembre 2011. Nous avons constaté la présence d'une population importante de « rattus norvegicus » ou rats d'égout, dûe au stockage de nombreux déchets dans le sous-sol.

Nos équipes ont nettoyé l'ensemble des parties communes citées ci-dessus. Nous avons désinfecté les sols et placé des blocs hydrofuges de rotondicide aux endroits de passage des rongeurs. Par ailleurs, le service d'hygiène de la mairie a été informé de l'état de la situation et des travaux que nous avons effectués.

A valoir de droit

[REDACTED], Gérant de [REDACTED]

[REDACTED]